

# 2012

## Saint-Martin





---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL  
164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# Saint-Martin

---

Rapport annuel  
**2012**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse 2012	10
Saint-Martin en bref	10
<b>CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>15</b>
<b>Section 1- Géographie et climat</b>	<b>16</b>
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	16
<b>Section 2 - Repères historiques</b>	<b>17</b>
<b>Section 3 - Cadre institutionnel</b>	<b>18</b>
1. Dans le paysage administratif français	18
1.1 Une évolution statutaire attendue	18
1.2 L'organisation institutionnelle	19
1.3 Le droit applicable	20
1.4 Répartition des compétences	20
2. Dans le paysage communautaire	20
3. Évolutions récentes	21
<b>CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SAINT-MARTINOISE</b>	<b>23</b>
<b>Section 1 - La population</b>	<b>24</b>
<b>Section 2 - Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>26</b>
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le travail illégal	30
3.4 Le chômage	30
4. Les revenus et salaires	32
4.1 Répartition des foyers fiscaux par tranche	32
4.2 Le revenu de solidarité active	32
4.3 Le RSTA	33
4.4 Le SMIC	33

<b>Section 3 - Les finances publiques locales</b>	34
1. Situation financière de la collectivité	34
2. Analyse par fonction	38
<b>CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	39
<b>Section 1 - 40Le tourisme</b>	40
1. Aperçu structurel	40
2. Les activités de croisière et de plaisance	41
1.1 La croisière	41
1.2 La plaisance	42
3. L'activité hôtelière	42
2.1 Le parc hôtelier	42
2.2 Fréquentation hôtelière et situation économique	43
4. Perspectives	43
<b>Section 2 - Les transports</b>	44
1. Les activités portuaires	44
1.1 Trafic de marchandises	44
1.2 Trafic de passagers	45
1.3 Travaux et perspectives	46
2. Les activités aéroportuaires	46
2.1 Aéroport Princess Juliana	47
2.2 Aéroport de Grand-Case	47
<b>Section 3 - Le bâtiment et les travaux publics</b>	48
1. Aperçu structurel	48
2. Activité du BTP en 2012	48
3. L'habitat	49
<b>Section 4- L'énergie et l'eau</b>	50
1. Énergie	50
2. Eau	51
2.1 Ressources et distribution	51
2.2 Traitement des eaux usées	53
<b>Section 5 - L'éducation</b>	55
1. Établissements scolaires	55
2. Effectifs	56
2.1 Le corps enseignant	56
2.2 Les élèves du premier et du second degré	57
3. Niveaux de formation	57

<b>CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	<b>59</b>
<b>Section 1 - Structure du système bancaire et financier</b>	<b>61</b>
1. Les évènements majeurs de l'année	61
1.1 Les principaux évènements locaux	61
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	61
2. Organisation du système bancaire	66
2.1 Typologie des établissements	66
2.2 Liste des établissements de crédit	67
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	67
2.4 Les effectifs	68
3. La densité du système bancaire	69
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	69
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	70
<b>Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>73</b>
1. Les taux d'intérêt	73
1.1 Les taux directeurs	73
1.2 Les taux créditeurs	75
1.3 Les taux débiteurs	76
1.4 Les taux d'usure	78
2. Les tarifs bancaires	80
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>82</b>
1. Les avoirs financiers de la clientèle	82
1.1 Ensemble des actifs financiers	82
1.2 Les dépôts à vue	83
1.3 Les placements liquides ou à court terme	84
1.4 L'épargne à long terme	85
2. Les concours de la clientèle non financière	86
2.1 Vue d'ensemble	86
2.2 Concours consentis aux ménages	87
2.3 Concours consentis aux entreprises	87
3. L'équilibre emplois-ressources	88
<b>ANNEXES</b>	<b>89</b>
1. Statistiques monétaires	90
2. Chronologie des principaux évènements de l'année 2012	92
3. Liste des publications de l'IEDOM	97



## Avant-propos

---

L'île de Saint-Martin a connu en 2012 une fréquentation touristique qui, avec 2,4 millions de visiteurs, monte à un niveau jamais atteint auparavant. Cette nouvelle performance dépasse le précédent record de 2011 et ressort en hausse de près de 30 % par rapport à 2009. Principalement adossée aux flux des croisiéristes, cette évolution affirme la forte attractivité de la destination, en particulier auprès de la clientèle nord-américaine.

Toutefois, comme durant l'exercice précédent, l'économie de la partie française de l'île de Saint-Martin n'a bénéficié que marginalement de ce contexte exceptionnel et a continué à être confrontée, dans pratiquement l'ensemble des secteurs d'activité, à une sortie de crise difficile.

Ainsi du côté français le nombre de croisiéristes débarqués à Marigot et de passagers passés par l'aéroport de Grand Case ressort en repli. Pour le secteur de la construction, il en est de même : le nombre des permis de construire accordés recule régulièrement depuis 4 années. Dans cette conjoncture la progression du chômage se poursuit, à un rythme qui a pratiquement doublé sur un an.

En ligne avec les incertitudes du moment l'activité bancaire montre en fin 2012, une baisse du total des encours de crédit pour la deuxième année consécutive. Cette tendance négative est induite par la faiblesse de la demande de crédits des entreprises. En corollaire la croissance du total des actifs financiers après la baisse de 2011 vient souligner la prudence des agents économiques.

Concernant les finances publiques, la collectivité territoriale qui a poursuivi ses projets d'investissement en augmentant son endettement est toujours confrontée à la difficulté de couvrir ses dépenses de fonctionnement, et notamment à la question du rendement de sa fiscalité. Le règlement de ces dossiers en collaboration avec l'État, ainsi que celui relatif à une coopération efficace avec la partie néerlandaise, reste essentiel pour un nouvel élan de l'économie saint-martinoise.

Dans ce cadre exigeant l'Institut d'émission exerce ses missions en renforçant l'expertise qu'il est en mesure d'apporter aux agents économiques de l'île, notamment en matière de suivi de la conjoncture économique et bancaire ; de mise en œuvre de la médiation du crédit aux entreprises ou encore de traitement des situations de surendettement des particuliers.

**Le Directeur,**



**C. APANON**

## UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les États-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

## Une activité économique fragile

En 2012, les signes de redressement de l'économie de Saint-Martin observés depuis 2010 restent fragiles. La plupart des secteurs d'activité connaissent une sortie de crise difficile, dans un contexte budgétaire toujours très contraint, en particulier pour les finances publiques de la collectivité. Le secteur clé du tourisme, sans véritable souffle, a peu bénéficié du regain de fréquentation historique de l'île. Le BTP, autre pilier de la croissance locale, reste confronté à d'importantes difficultés.

### La reprise de l'activité touristique profite peu à la partie française de l'île

Le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,4 millions, soit une hausse de 29,8 % par rapport à 2009. Le nombre de croisiéristes continue en particulier d'augmenter (+5,2 %) après le rattrapage observé en 2011 (+9,5 %). Cette dynamique concerne cependant principalement l'activité touristique du côté hollandais. Du côté français, la fréquentation touristique diminue fortement. Le trafic à l'aéroport de Grand-Case se replie (-4,9 %) et le nombre de croisiériste chute des deux-tiers, certaines compagnies faisant escale à Marigot ayant changé d'itinéraires au profit de pays d'Amérique latine. Si l'activité hôtelière s'améliore en début d'année, ce mouvement reste fragile : la basse saison marque un net recul, avec un taux d'occupation de 35,3 % contre 39,6 %, soit le plus mauvais score depuis 2007. Les prix moyens, qui avaient légèrement augmenté au début 2012 se sont en outre contractés en fin d'année.

### Le BTP se maintient difficilement grâce à la commande publique

L'activité du BTP, en grande difficulté depuis 2009, bénéficie en 2012 de la poursuite de quelques grands chantiers (construction de la médiathèque et des archives territoriales, travaux de rénovation et d'équipement des trois collèges et du lycée,...) qui permettent à la branche travaux publics de limiter ses pertes. Le nombre de permis de construire accordés diminue en revanche à nouveau de 18,2 %, après une baisse de 12 % en 2011. Les entreprises du secteur se mobilisent pour se voir appliquer des mesures d'accompagnement dans la gestion de leurs dettes sociales.

## Une activité bancaire contrastée

### Nouveau recul de l'encours de crédits

Dans un contexte économique difficile, l'encours sain des crédits (198,7 millions €) enregistre une nouvelle baisse (-2,7 %), toutefois moins marquée que l'année précédente (-7,7 %). Ce recul est imputable aux entreprises, dont l'encours diminue de 8,4 % sur un an. Si les crédits immobiliers affichent un rebond marqué (+24 %) et les crédits d'investissement se maintiennent (+1,8 %), les crédits d'exploitation (-57 %) sont à l'inverse en net recul.

Les crédits aux ménages connaissent pour leur part un net tassement (+3,3 % après +8,6 %). La progression des crédits à l'habitat (3,5 %) est moins dynamique qu'en 2011 (+8,1 %), en dépit du niveau historiquement bas des taux d'intérêts, et l'évolution des crédits à la consommation (+2,3 %) est la plus modérée observée depuis fin 2009.

### Des actifs financiers bien orientés

Le total des actifs financiers détenus par les agents économiques renoue avec une croissance positive. À 266 millions €, l'encours progresse de 3,2 %, après un recul de 2,3 % en 2011. Cette évolution est liée au dynamisme des placements liquides ou à court terme (+7,1 %) et de l'épargne longue (+12,1 %), qui bénéficie des performances de l'assurance-vie. Les dépôts à vue enregistrent une nouvelle baisse (-0,4 %), moins marquée que l'année précédente (-7,5 %). Toutefois l'encours des entreprises reste stable (-0,1 %) en lien avec la morosité ressentie dans la plupart des secteurs d'activité. Celui des ménages (105,2 millions €) enregistre en revanche une hausse soutenue sur un an (+8,2 %) qui traduit les incertitudes du moment.

## Perspectives pour l'année 2013

La conjoncture économique devrait rester morose en 2013, tant les rares signes de reprise observés peinent à se diffuser à l'ensemble de l'économie. En dépit des efforts soutenus des acteurs de la filière, le secteur du tourisme ne paraît pas en mesure de capter une part significative des retombées générées par la fréquentation record de l'île. Le secteur du BTP demeure fortement dépendant d'une commande publique qui devrait rester limitée par la situation toujours fragile de la collectivité.

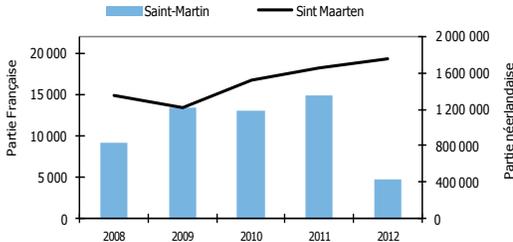
Reflet de ces difficultés, le repli de l'activité de financement s'accroît à nouveau au premier trimestre, en particulier pour les entreprises, dont les encours de crédit baissent de 13,7 % en rythme annuel à la fin mars 2013.

Le confortement des finances de la COM est dans ce contexte un enjeu essentiel. Le protocole qui l'accompagne sur la voie du redressement, signé en fin d'année avec l'État et l'AFD, ne vise pas seulement à garantir le remboursement des aides exceptionnelles consenties. Il incorpore également les mesures de fiscalité, de gestion, d'économies demandées à la collectivité comme autant de conditions d'un rétablissement pérenne de ses finances, et notamment de la reconstitution d'une capacité d'investissement, indispensable au soutien d'une économie locale affaiblie.

L'étude lancée par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) en mars 2013 relative au développement économique de la collectivité à l'horizon 2030, explore les voies de sortie de crise. Alors que ses conclusions seront rendues en septembre 2013, il apparaît d'ores et déjà que les infrastructures structurantes et la coopération avec Sint Maarten soient deux des clés de la dynamique économique saint-martinoise.

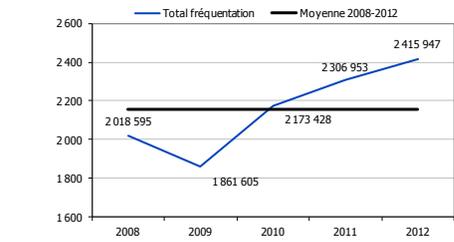
# Saint-Martin en bref

## Évolution du nombre de croisiéristes sur l'île



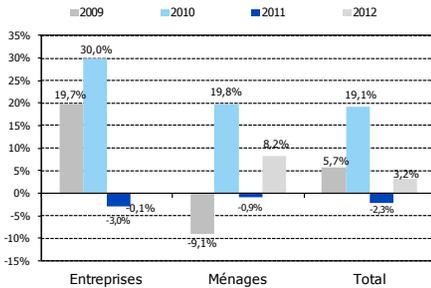
Source : Office du tourisme de Saint-Martin

## Évolution de la fréquentation de l'île (en milliers de passagers)



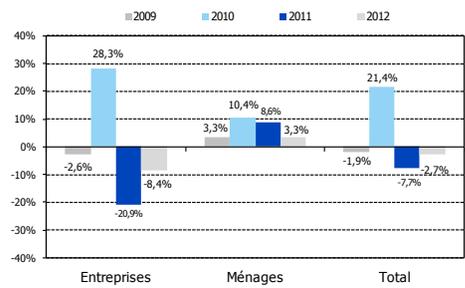
Sources : Aéroports de Juliana et de Grand Case, Office du tourisme de Saint-Martin

## Évolution des actifs financiers (glissement annuel)



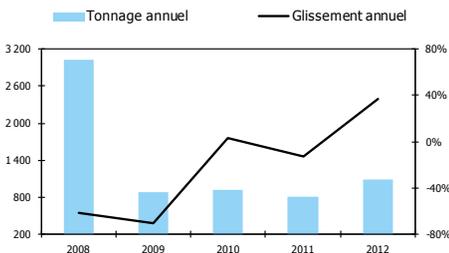
Source : IEDOM  
Hors Banque Postale

## Évolution de l'encours sain de crédits (glissement annuel)



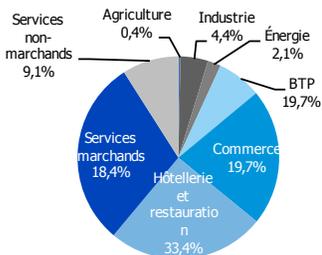
Source : IEDOM  
Hors Banque Postale

## Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais

## Répartition de l'emploi salarié



Source : Unédic, chiffres provisoires 2012

## Les chiffres clés de Saint-Martin

2012 Métropole 2012

### Population

Population totale (en milliers, en millions pour la métropole)	36,969 (2010)	66
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-08)	0,5
Taux de natalité (‰)	26,3 (moy. 99-08)	12,6*

### Environnement

Superficie totale (km <sup>2</sup> )	87 (incl. Sint Maarten)	549 087
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	53 (excl. Sint Maarten)	549 087

### Économie

PIB en milliards d'euros (courants)	0,421 (1999)	1 996,6*
PIB/habitant (€)	14 500 (1999)	26 345 <sup>(1)</sup>
Taux de chômage BIT	26,6 % (2009)	10,6 %
Nombre de DEFM A à fin décembre	4 057	-

### Indicateurs sectoriels

Trafic aérien de passagers à Grand'Case (Saint-Martin)	201 219	-
Trafic aérien de passagers à Juliana (Sint Marteen)	456 720	-
Nombre de croisiéristes	1 758 008	-
Ventes de ciment (en tonnes)	1 094	-
Trafic de marchandises (en tonnes)	147 639	-

### Indicateurs monétaires et financiers

Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 746	1 653 *
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 326	1 085 *
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,8	3,8 *
<i>dont comptes à vue</i>	0,4	
<i>dont comptes d'épargne</i>	0,4	
Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (encours en M€)**	266,0	-
<i>Ménages</i>	105,2	-
<i>Entreprises</i>	145,0	-
<i>Autres agents</i>	15,8	-
Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en M€)**	198,7	-
<i>Ménages</i>	104,6	-
<i>Entreprises</i>	86,7	-
<i>Autres agents</i>	7,5	-

\* Données 2011

\*\* Hors Banque Postale

<sup>(1)</sup> moyenne de province (hors Île-de-France) ; pour la France entière en 2011 : 30 634 euros

Sources : Insee, AFD, Pole emploi (Unistatis), Aéroports de Juliana et de Grand Case, Port de Marigot, Office du tourisme de Saint-Martin, Banque de France, .





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km<sup>2</sup>. Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 m d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

### 2. Climat

---

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'à la Guadeloupe et qu'à la Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. Cette faible pluviométrie a toujours été un facteur limitant pour l'agriculture sur l'île mais a, au contraire, favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. En 1999 et 2000, Saint-Martin avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar. A ce jour, le cyclone Luis (1995) reste cependant l'antécédent le plus significatif, dont les stigmates sont demeurés les plus visibles sur Saint-Martin.

L'année 2010, durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC), a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au stade d'ouragan de classe 3. Il a occasionné des dégâts sur les routes et les toitures dans certains quartiers de Saint-Martin. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles. En 2011, Saint-Martin a en revanche été relativement peu affectée par la saison cyclonique. Deux tempêtes tropicales Irène (du 20 au 21 août) et Maria (du 10 au 12 septembre) ont traversé l'arc antillais, induisant des averses orageuses localement fortes. 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés en 2012 dont deux, les tempêtes tropicales Isaac (du 22 au 23 août) et Rafaël (du 14 au 16 août), ont touché l'île sans occasionner de dégâts majeurs.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C ou supérieure à 32°C.

## Section 2

# Repères historiques

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Martin lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Colonisée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors définitivement occupée par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 23 mars 1648 un traité de partage (traité de Concordia, ou du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux saint-martinois des deux côtés de l'île. Cet anglais, marqué par quelques spécificités, constitue l'un des traits caractéristiques de la société locale, et le vecteur favorisant de son insertion dans l'ensemble économique nord-américain. L'espagnol est également très répandu.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km<sup>2</sup>, chef-lieu Philipsburg) et une partie française au nord (56 km<sup>2</sup>, siège de la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, chef-lieu Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière par une transversale de leur point de départ à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au département de la Guadeloupe, qui était en vigueur depuis 1947, s'est terminé en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'Outre-mer<sup>1</sup>. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 23 membres du Conseil ont alors élu Louis-Constant Fleming à la présidence de l'assemblée territoriale. Avec l'élection du 10 août 2008, Frantz Gumbs lui a succédé. Les dernières élections territoriales des 18 et 25 mars 2012 ont ensuite conduit Alain Richardson à la tête de la collectivité. Suite à l'invalidation de ses comptes de campagne 2012 Alain Richardson a été déclaré inéligible par le Conseil d'État. Il a été remplacé par Aline Hanson, élue par le conseil territorial le 17 avril 2013.

Au socle de compétences transférées le 15 juillet 2007 se sont ajoutées, du 1<sup>er</sup> avril 2012, les compétences d'urbanisme, de construction, d'habitat, de logement et d'énergie.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et monétaire, bancaire et financier. Depuis 2007, un préfet est délégué sur place par le représentant en titre de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (Départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoire d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

Le régime juridique applicable à Saint-Martin, qui comme Saint-Barthélemy a depuis 2007 le statut de Collectivité d'Outre-mer est donc désormais totalement distinct de celui de la Guadeloupe dont elles constituaient auparavant deux communes (depuis 1947) et un arrondissement (depuis 1963).

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Martin était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, et ce malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus de l'île, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre 2003 une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité<sup>3</sup>.

Le projet de créer, dans chacune des îles, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « *la création d'une Collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces Collectivités* ».

Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi chacune que **d'une seule collectivité territoriale**. A Saint-Martin, le transfert de compétences s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexe.

## 1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par la loi organique précitée qui fixe les compétences de cette collectivité<sup>1</sup>, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Martin est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans<sup>2</sup>), le 15 juillet 2007<sup>3</sup>.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a également pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation avec les forces vives socio-économiques et la proximité avec les populations, deux types d'instances sont prévues :

- un **conseil économique, social et culturel**, composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3) ;
- des **conseils de quartier** au nombre de cinq sont consultés pour les opérations localisées dans leur zone ainsi que sur les questions d'aménagement et d'urbanisme.

La collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

---

<sup>1</sup> L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

<sup>2</sup> Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

<sup>3</sup> Les premières élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2007. Les premières élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 18 et 25 mars 2012. À Saint-Martin, les élections ont été remportées au second tour avec 57 % des suffrages par la liste Rassemblement responsabilité réussite, conduite par Alain Richardson. Ce dernier a été élu président de la collectivité le 1<sup>er</sup> avril 2012, à l'unanimité des 23 membres du conseil territorial.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Martin dispose de la possibilité d'adaptation sous condition des lois et règlements, notamment dans le domaine de l'environnement. Dans les domaines de l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie, en revanche, la collectivité exerce désormais directement ces compétences, transférées par l'État à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

### 1.4 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Martin exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe** ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers, à quoi s'ajoutent dorénavant les compétences urbanisme, construction, logement, énergie, ainsi qu'en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la collectivité. De fait, la nouvelle collectivité peut adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier. C'est l'une des raisons de la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sur proposition du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Conseil des Ministres a désigné, le 7 mars 2007, M. Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Lui ont succédé M. Jacques Simonnet le 15 juillet 2009, puis depuis le 12 décembre 2011, M. Philippe Chopin. La nouvelle préfecture, compétente pour les deux collectivités, est installée à Marigot.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'Outre-mer de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>1</sup> (RUP) qui concerne principalement les Départements et Régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle collectivité comme Région ultra-périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier de la majeure partie des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins.

---

<sup>1</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

Ce constat est d'autant plus prégnant que la partie néerlandaise de l'île n'a pas le statut de RUP et n'est donc pas soumise au droit communautaire. Cependant, Saint-Martin a pu se satisfaire du statut de RUP, contrairement à Saint-Barthélemy qui a accédé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au statut de PTOM. En octobre 2010, Saint-Martin a participé en tant que nouvelle RUP à la XVI<sup>ème</sup> conférence des présidents des régions ultrapériphériques de l'Europe.

Côté hollandais, Sint Maarten, qui appartenait à l'ancien État autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu un État à part entière au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010.

### 3. Évolutions récentes

---

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétences prévus par la loi organique a été réalisé. Certains services de la collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau **fiscal**, la convention de moyens a été signée en mars 2008, même si durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'État. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie de la collectivité en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. La convention fiscale signée par le Préfet délégué Jacques Simonnet - au nom de l'État - et le Président Frantz Gumbs, en décembre 2010, précise le régime d'autonomie de la collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée Nationale et publiée officiellement en juin 2011. Le Conseil constitutionnel a d'autre part validé le 21 janvier 2010 deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la collectivité. **Le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009.** Entrée en vigueur en août 2010, cette taxe sur le chiffre d'affaires général frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, son taux est passé de 2 % à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. À partir du 1<sup>er</sup> février 2013, il connaîtra la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. Cette taxe a rapporté 6,5 millions € en 2012. D'après un rapport de 2009 de l'Inspection Générale des Finances, elle pourrait à terme rapporter 15 à 20 millions € par an à la COM.

Sur le plan **économique**, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique...), le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (la CCISM), élue le 10 juillet 2009 et qui compte 26 membres. La collectivité qui a également institué un SDAT (schéma d'aménagement et de développement touristique) adopté en 2010 et en cours de révision ainsi qu'un code du tourisme, engage maintenant une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin (par rapport à Sint Maarten et Saint-Barthélemy notamment) et sur les actions promotionnelles à mener.

Le contrat de développement 2011-2013 entre l'État et la collectivité de Saint-Martin est entré en vigueur en janvier 2011. D'un montant total de 81 millions €, il est financé par l'État (30 millions €), la collectivité (30 millions €), et l'Union Européenne (21 millions € provenant des fonds européens FEDER et FSE), et concerne la réalisation de projets structurants avec une priorité accordée aux infrastructures, aux actions de formation et de cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la mise en place de la COM a vu la création de plusieurs établissements publics, dont l'office du tourisme, le port, l'aéroport et l'établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM), laissant ainsi à ces établissements une plus grande autonomie tout en permettant de rééquilibrer les comptes de la COM.

Sur le volet **social**, les actions d'éducation et de formation sont devenues des priorités pour la nouvelle collectivité. Une coopération en matière sociale a été mise en œuvre entre la collectivité de Saint-Martin et le Land Council de Sint Maarten, notamment en matière de santé des enfants.

Enfin, concernant l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, la collectivité a organisé ses premiers programmes de formation en 2008, la dernière dotation de la Région ayant été perçue en 2007. Un directeur général a été recruté au sein de la collectivité en février 2009 dans l'objectif de la création d'un service de formation professionnelle, l'île faisant face à un grave problème d'inadéquation entre les formations et les besoins existants sur le marché du travail. Dans le même temps, l'antenne locale de Pôle Emploi propose des filières de formation.

Au **niveau national**, validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy<sup>1</sup>. Six candidats au poste de député de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se sont présentés devant les électeurs les samedi 9 et 16 juin 2012. L'UMP Daniel Gibbs est élu au second tour avec 52,23 % des voix. Le taux de participation est de 35,86 %.

Enfin **la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten** s'est renforcée. Le 12 octobre 2010, la France a procédé à la ratification de l'accord franco-néerlandais de coopération douanière à Saint-Martin (signé à Philipsburg en janvier 2002). Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a été créée en 2011. La première commission mixte sur la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten s'est tenue le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l'égide du préfet, du président de la COM et du premier ministre de Sint Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d'intérêt commun (tels que la sécurité, le transport, de l'aménagement du territoire, les affaires sociales et le développement économique) et de procéder à un état des lieux de l'application des différents accords de coopération et des perspectives futures en la matière. La commission mixte se réunira une fois par an et une commission technique chaque trimestre. Dans cette dynamique de coopération, le président de la Collectivité territoriale, Alain Richardson, le premier ministre, Sarah Wescott-Williams, et le vice premier ministre de Sint Maarten, William Marlin, se sont rencontrés le 20 novembre 2012, en présence des élus du Conseil territorial de Saint-Martin et des membres du gouvernement de Sint Maarten, afin d'évoquer les priorités pour l'année 2013. Plusieurs thèmes liés à la coopération ont été abordés, tels que la sécurité, les transports, les infrastructures, le développement, les affaires sociales, la santé, l'éducation et les affaires économiques.

---

<sup>1</sup> Saint-Martin dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 21 septembre 2008 par Louis-Constant Fleming.



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie Saint-Martinoise

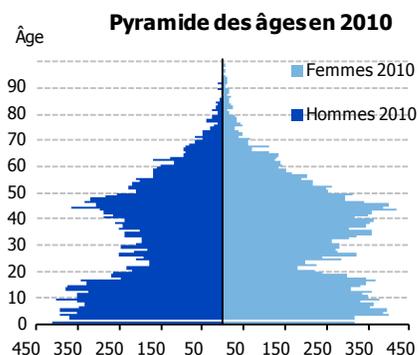
# Section 1

## La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les îles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La population légale, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, porte sur l'année 2010.

En 2010, la population Saint-Martinoise comptait 36 969 habitants, en hausse de 27 % par rapport à 1999, et de 0,4 % par rapport à 2009. L'augmentation annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Entre 1974 et 2010, le nombre d'habitants a été multiplié par 6, passant de 6 191 à 36 969 habitants. La densité moyenne de la population est de 697 hab/km<sup>2</sup>, en progression de 27 % par rapport à 1999 et supérieure à celle de Saint-Barthélemy (425 hab/km<sup>2</sup>).

La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration dans les années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000 (à 0,3 % selon le CBS). Entre 2000 et 2008, la population de Sint Maarten aurait retrouvé un niveau de croissance plus soutenu (+3,4 % en moyenne) pour s'établir à 40 915 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La population de Sint Maarten en 2010 est estimée à 37 429 personnes, en recul de 8,5 % par rapport à 2009.



Source : INSEE

En 2009<sup>1</sup>, le nombre d'étrangers à Saint-Martin s'élevait à 13 013, soit 35,3 % de la population totale. Plus de trois-quarts étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). Les européens en représentent 16 %, avec une surreprésentation des Britanniques (7 %) et des hollandais (5 %). Seule 4 % de la population totale est issue d'Amérique du Nord.

Répartition par âge	Population Saint-Martin				Population Sint Marteen			
	1999		2009		2000		2009	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
De 0 à 19 ans	10 459	35,9%	13 572	36,9%	9 796	32,0%	12 230	29,9%
De 20 à 59 ans	17 152	58,9%	20 388	55,4%	19 370	63,3%	25 994	63,5%
De 60 à 74 ans	1 191	4,1%	2 308	6,3%	1 041	3,4%	2 299	5,6%
75 ans et plus	490	1,7%	555	1,5%	392	1,3%	392	1,0%
Total	29 112	100%	36 824	100%	30 599	100%	40 915	100%

Source : INSEE Recensements 1999 et 2009, CBS

<sup>1</sup> Les résultats détaillés du recensement de population pour 2010 n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

En 2009, l'INSEE recensait 13 572 habitants de moins de 20 ans (soit 36,9 % de la population) et 2 863 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 7,8 % de la population totale). Avec 92,2 % de la population âgée de moins de 60 ans, Saint-Martin se présente comme une collectivité jeune bien que l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans excède 60 % entre 1999 et 2009.

### Évolution des taux de natalité et de mortalité

	1974 (1)	1982 (2)	1990 (3)	1999 (4)	2009 (5)
Taux de natalité (‰)	46,1	36	27,2	25	26
Taux de mortalité (‰)	10,1	8,5	4,6	3,2	3,2
Taux de variation annuelle moyenne (%)	2,9	3,7	17,1	0,2	2,1
- dû au solde apparent des entrées sorties	-0,7	0,9	14,8	-2,0	-0,2
(1) Moyenne 1967-1974	(2) Moyenne 1974-1982	(3) Moyenne 1982-1990			
(4) Moyenne 1990-1999	(5) Moyenne 1999-2009				

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Entre 1974 et 2009, le taux moyen de natalité a chuté de manière drastique, passant de 46,1 % à 26,0 %, ce qui reste élevé. À titre de comparaison, le taux de natalité s'élève respectivement à 13,3 % et à 12,6 % en Guadeloupe et en métropole. En 2010 sont nées 766 personnes et 114 décès sont relevés. À Saint-Martin, la monoparentalité est très prononcée : plus d'une famille sur trois (32 %) est monoparentale. En 2009, les couples avec ou sans enfants représentent respectivement 43,9 % et 21,3 % de l'ensemble des familles de la collectivité.

L'INED<sup>1</sup> a effectué des projections démographiques dans deux scénarios : le premier basé sur la poursuite de la migration observée entre 1999 et 2007 et l'autre sur une moyenne des années 1990-2007.

Dans le premier scénario, la population atteint presque 50 000 habitants en 2020 et 61 600 en 2030. Dans le second scénario, la population serait de 41 700 habitants en 2020 et près de 45 000 en 2030, l'impact modéré de l'émigration étant dû à la croissance naturelle élevée. Dans les deux scénarios, la population reste jeune pendant toute la période de projection. La part des plus de 65 ans devrait cependant plus que doubler, passant de 4,8 % en 2010 à 10,3 % en 2030 dans le scénario 1 (et 13 % dans le scénario 2).

### Projections de population à horizon 2030

Effectifs (en milliers) et taux de croissance annuels (‰) de la population de Saint-Martin

	2010	2015	2020	2025	2030
Population					
Scénario 1	39,1	44,3	49,8	55,6	61,6
Scénario 2	37,6	39,8	41,7	43,4	44,9
Croissance annuelle		2010/2015	2015/2020	2020/2025	2025/2030
Scénario 1		2,6	2,4	2,2	2,1
Scénario 2		1,1	0,9	0,8	0,7
Croissance globale			2020/2010	2030/2020	2030/2010
Scénario 1			27,5	23,7	57,7
Scénario 2			10,8	7,9	19,6

Source : INED, Projections de la population de Saint-Martin 2010-2030, à partir du recensement de population 2007

<sup>1</sup> INED, Rapport Saint-Martin, « Les tendances démographiques et migratoires dans les régions ultrapériphériques : quel impact sur leur cohésion économique, sociale et territoriale » janvier 2012.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

La direction de la stratégie et des interventions économiques de la collectivité a poursuivi son accompagnement et son soutien aux actions liées à l'économie de l'île, notamment par l'aide aux manifestations à caractère économique, comme celle octroyée à l'association des commerçants de Marigot à hauteur de 50 000 €, ou encore à l'association des métiers de la mer à hauteur de 23 000 €. Le budget alloué à l'action économique représente 7,8 % des dépenses réelles totales de la collectivité en 2012.

La chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) a organisé en 2012 les Saint-Martin's Business Awards, une manifestation qui récompense les meilleurs entreprises du territoire selon une liste de critères déterminés par un jury indépendant (création d'emplois, investissements dans l'économie réelle, innovation, mise en valeur des traditions, entreprises de proximité, ...)

En vue de planifier le développement économique territorial à l'horizon 2030, la CCISM a initié fin 2012 une étude confiée au cabinet KPMG qui consiste à identifier, mettre en action et évaluer les leviers du développement dans tous ses aspects (réglementaires, fiscaux, économiques, sociaux et environnementaux).

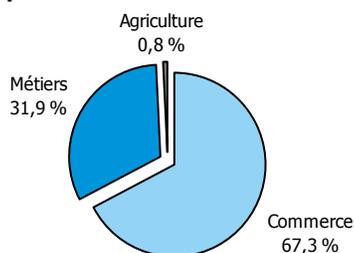
### 1. Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiarisée et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île. L'industrie y est encore très limitée.

Saint-Martin, ancienne commune de Guadeloupe, a évolué statutairement et s'est muée en collectivité en juillet 2007. En 2009, suite à cette évolution, la collectivité s'est dotée d'une organisation consulaire spécifique : la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

Selon les statistiques de cette chambre, 6 976 entreprises sont implantées dans la collectivité en 2012<sup>1</sup>, soit 170 entreprises supplémentaires par rapport à 2011. Un peu plus de deux tiers (67,3 %) des entreprises recensées en 2012 relèvent du commerce. Notons que ce taux est relativement stable depuis 2008. Les métiers<sup>2</sup> représentent 31,9 % des entreprises tandis que l'agriculture n'en regroupe que 0,8 %.

**Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin en 2012**



Source : CCISM

<sup>1</sup> Ce total ne prend pas en compte les professions libérales, les SCI et les auto-entrepreneurs.

<sup>2</sup> Les métiers relèvent de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996, et regroupent les personnes physiques et morales qui n'emploient pas plus de dix salariés au démarrage de l'activité et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de la production, transformation, réparation ou prestation de services relevant de l'artisanat.

Pour l'année 2012, le nouveau centre des formalités des entreprises (CFE) de la CCISM a enregistré 511 immatriculations d'entreprises et 341 radiations, contre respectivement 452 et 317 en 2011. Le nombre de modifications<sup>1</sup> d'entreprises s'élève à 672.

En 2011, les effectifs salariés de Saint-Martin sont estimés à 4 224 personnes<sup>2</sup>. Les secteurs les plus importants en termes d'effectifs sont respectivement l'hébergement et la restauration (30,4 %), le commerce et réparation de véhicules (23,4 %) et les activités de services administratifs (10,8 %).

## 2. Les comptes économiques

---

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer à ce stade des comptes économiques complets pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du produit intérieur brut des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Le calcul de la valeur ajoutée des îles du Nord a été réalisé à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :
  - à partir du référent Guadeloupe,
  - à partir du référent Sint Maarten ;
- l'approche par les importations.

**L'approche par la productivité apparente du travail** est fondée sur les données sur l'emploi et la population du recensement effectué par l'INSEE dans les îles du Nord en 1999. Faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe, et dans un second temps de la partie néerlandaise de l'île, Sint Maarten, sous hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie néerlandaise, à l'exception des activités immobilières et des services non marchands.

**L'approche par les importations** : bien que les importations de l'île de Saint-Martin soient inconnues, celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble font l'objet de statistiques, et en particulier celles de Sint Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie néerlandaise, mais est diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone néerlandaise.

Dans ce cadre<sup>3</sup>, le PIB de l'île de Saint-Martin de l'année 1999 a été évalué à 421 M €, soit près de 14 500 € par habitant. Le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

---

<sup>1</sup> Parmi les formalités « modifications », on peut citer : augmentation de capital, changement de gérant, transfert de siège, non dissolution, reconstitution d'ouverture et fermeture d'un établissement,...

<sup>2</sup> Source : Pôle emploi (Unistatis), données 2011.

<sup>3</sup> CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

## 3. L'emploi et le chômage

### 3.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon le dernier recensement de l'Insee<sup>1</sup>, la population active rassemble 17 608 personnes dans la collectivité de Saint-Martin en 2009. Elle représente 72,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (70,9 %). Le nombre d'actifs a progressé de 21,6 % entre 1999 et 2009 : le nombre de chômeurs (+22,3 %) a crû à un rythme plus élevé que la population d'actifs occupant un emploi (+21,4 %). Le taux de chômage s'est stabilisé entre ces deux dates pour s'établir à 26,6 %. La part des femmes a sensiblement augmenté : elles représentent 61,6 % des chômeurs contre 57,6 % en 1999.

	Saint-Martin		Sint Maarten	
	2009		2009	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
<b>Actifs occupés</b>	<b>12 920</b>	<b>73%</b>	<b>21 378</b>	<b>88%</b>
dont hommes	6 760	52%	11 233	53%
dont femmes	6 160	48%	10 145	47%
<b>Chômeurs *</b>	<b>4 687</b>	<b>27%</b>	<b>2 966</b>	<b>12%</b>
dont hommes	1 801	38%	1 312	44%
dont femmes	2 886	62%	1 654	56%
<b>Total de la population active</b>	<b>17 608</b>	<b>100%</b>	<b>24 344</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE - Recensement de la population 2009, CBS Labour Force Service Estimation 2009

\* au sens du recensement

À Sint Maarten, le département des statistiques du gouvernement local dénombre 24 344 actifs pour l'année 2009, dont 88 % occupent un emploi. Cette proportion est supérieure de 13 points à celle relevée dans la partie française.

### 3.2 L'EMPLOI

On recense 13 107 emplois sur le territoire saint-martinois dont 79 % sont des postes salariés et en grande majorité des « contrats à durée indéterminée ou des emplois dans la fonction publique » (61 %). 47 % des emplois sont occupés par des femmes. La proportion de travailleurs ne disposant pas du statut de salariés est plus élevée chez les hommes (28 %) que chez les femmes (14 %).

À l'image de la Guadeloupe, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (37 %), les ouvriers (22,3 %) ainsi que les professions intermédiaires (17,3 %). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises totalisent 15,9 % des emplois et les cadres / professions intellectuelles 6,7 %. Par ailleurs, 19,5 % des femmes et 11,6 % des hommes sont soumis au travail à temps partiel, alors qu'ils sont respectivement 23,3 % et 9,8 % en Guadeloupe.

<sup>1</sup> Les résultats détaillés du recensement de population pour 2010 n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

## Répartition des emplois salariés et non salariés à Saint-Martin

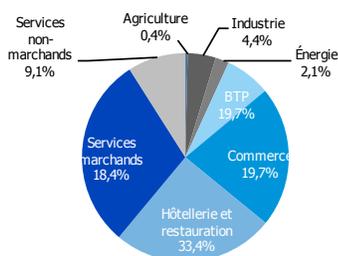
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Ensemble	13 107	100%	6 887	100%	6 220	100%
Salariés :	10 312	78,7%	4 969	72%	5 343	85,9%
– Titulaires fonction publique et contrats à durée indéterminée	8 038	61,3%	3 893	56,5%	4 145	66,6%
– Contrats à durée déterminée	2 141	16,3%	1 001	14,5%	1 140	18,3%
– Intérim	10	0,1%	10	0,1%	-	0,0%
– Emplois aidés	35	0,3%	5	0,1%	30	0,5%
– Apprentissage-stage	87	0,7%	60	0,9%	27	0,4%
Non salariés	2 786	21,3%	1 919	27,9%	867	13,9%
– Indépendants	1 860	14,2%	1 229	17,8%	631	10,1%
– Employeurs	906	6,9%	680	9,9%	226	3,6%
– Aides familiaux	30	0,2%	10	0,1%	20	0,3%

Source : INSEE recensement 2009

Saint-Martin se distingue de la Guadeloupe par la prépondérance d'emplois relevant du secteur touristique. Les activités de commerce, transport et autres services divers mobilisent 56,2 % des salariés de l'île. La construction rassemble 11,2 % et l'industrie 5,9 %. L'agriculture est très marginale et ne représente que 0,7 % des emplois.

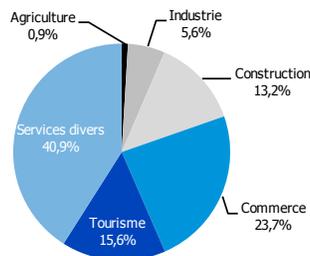
Côté hollandais, on recense 21 378 emplois. Leur répartition est relativement similaire à celle observée à Saint-Martin avec toutefois une représentation plus forte des activités tertiaires hors tourisme. Le poids de ce secteur s'explique essentiellement par la fréquentation élevée des commerces situés dans la zone franche de Philipsburg, bénéficiant de l'afflux touristique des croisiéristes débarquant au port de Pointe Blanche. Par ailleurs, l'essor des activités immobilières (11,7 % des emplois) est lié au développement à Sint Maarten du système de propriété en « temps partagé ». En outre, alors que le secteur non marchand rassemble le quart des emplois dans la partie française<sup>1</sup>, la proportion n'est que de 14 % à Sint Maarten.

Répartition de l'emploi salarié à Saint-Martin



Source : Unédic, chiffres provisoires 2012

Répartition de l'emploi salarié marchand à Sint-Maarten



Source : CBS Labour Force recensement 2009

<sup>1</sup> Source : INSEE, recensement 2009.

### 3.3 LE TRAVAIL ILLÉGAL

Selon la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), le travail illégal serait largement répandu à Saint-Martin. Malgré l'absence de statistiques officielles<sup>1</sup>, il apparaît qu'une fraction très importante de l'activité économique saint-martinoise pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance<sup>2</sup> et la dissimulation d'heures supplémentaires. Par ailleurs, il est signalé à Saint-Martin une pratique ancrée de versement d'un salaire déclaré égal au SMIC auquel s'ajoute une somme réglée en liquide.

### 3.4 LE CHÔMAGE

#### 3.4.1 Structure comparée du chômage à Saint-Martin et à Sint Maarten

Le taux de chômage calculé par l'INSEE dans la partie française lors du dernier recensement en 2009 s'établit à 26,6 %, alors qu'il est deux fois moindre dans la partie néerlandaise, soit 12,2 % selon le CBS. Les politiques économiques en matière d'emploi sont très éloignées l'une de l'autre : d'une part, des réglementations très libérales côté hollandais (salaire minimum aux environs de 600 euros) qui favorisent l'embauche ; d'autre part, une rémunération et une protection forte du travailleur à Saint-Martin (salaire minimum de 1 365 euros brut) assorties d'un traitement social du chômage (indemnisation, soutiens directs et indirects à l'emploi).

#### 3.4.2 Évolution de l'emploi en 2012

D'après les données fournies par la DIECCTE, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) s'établit à la fin décembre 2012 à 4 057 à Saint-Martin, en progression de 7,0 % sur un an. Cette évolution est plus prononcée que l'année précédente (+3,8 %), le marché du travail dans le BTP ayant été notamment touché par le ralentissement de l'offre de commandes publiques émanant de la collectivité.

Les femmes sont les plus pénalisées dans leur accès au marché du travail, elles représentent, pour l'année 2012, 60,9 % des demandeurs d'emploi. L'évolution du nombre de chômeurs est cependant plus accentuée chez les hommes, avec une augmentation de 8,3 % contre 6,1 % chez les femmes. Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans sont des catégories fortement touchées par le chômage et ils constituent respectivement 12,3 % et 25,2 % de la demande d'emploi. Le chômage de longue durée rend l'accès à emploi plus difficile. Il contribue fortement à la déqualification des demandeurs d'emploi et concerne près de 33,3 % des DEFM A à Saint-Martin.

Le niveau de formation apparaît comme un critère déterminant de l'employabilité de la population active : les non-diplômés représentent 43 % des demandeurs d'emploi en 2012, contre seulement 10,1 % pour les titulaires d'un diplôme au moins supérieur à Bac+2.

---

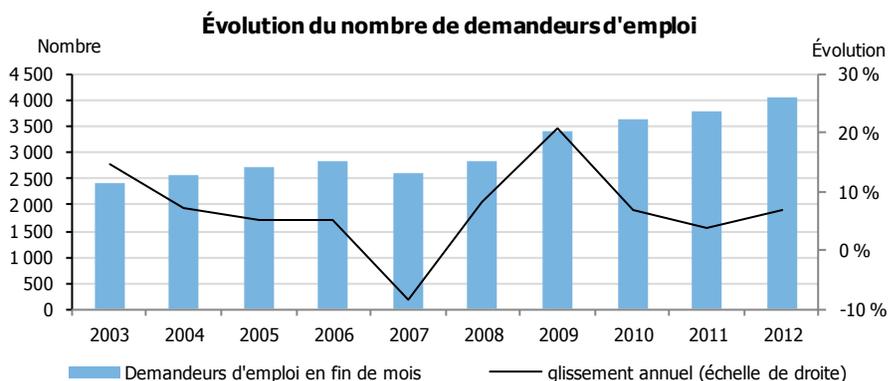
<sup>1</sup> À titre d'exemple, selon les estimations de l'INSEE, 9 % des travailleurs auraient eu recours au travail informel en Guadeloupe en 2007. Plus de la moitié des personnes concernées occuperaient également un emploi, et une personne sur trois serait au chômage. Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

<sup>2</sup> La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de prétendus contrats de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

Selon l'enquête « Besoins en main d'œuvre » (BMO)<sup>1</sup> réalisée fin 2012 par le Crédoc et Pôle emploi, les entreprises des îles du Nord expriment un besoin d'embauche en hausse de 8,3 % avec 931 projets de recrutement.

Toutefois, la proportion des établissements qui projettent d'embaucher s'établit à 11,6 %, soit 2,5 points de moins qu'en 2011. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration concentre 23 % des projets d'embauche, demeurant le principal pôle pourvoyeur d'emploi.

En 2012, 45,5 % des projets d'embauche sont jugés difficiles (contre 38,1 % l'année précédente). La part des embauches à caractère saisonnier passe de 29,5 % en 2011 à 47,4 % en 2012.



Source : DIECCTE - DEFM A. données brutes

À Sint Maarten, on dénombre 2 966 demandeurs d'emplois en 2009, en hausse de 21,3 % par rapport à 2007. Ce chiffre a augmenté de manière plus sensible chez les hommes (+40,3 %) que chez les femmes (+9,5 %). Les moins de 25 ans représentent 20,7 % des demandeurs d'emploi.

### Situation du marché de l'emploi à Sint Maarten à fin mars

	2001	2003	2005	2007	2009	Var 09/08 (en %)
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>	<b>2 271</b>	<b>3 433</b>	<b>2 798</b>	<b>2 446</b>	<b>2 966</b>	<b>21</b>
Hommes	973	1 545	1 194	935	1 312	40
Femmes	1 298	1 888	1 604	1 510	1 654	10
<b>% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans</b>	<b>21,8%</b>	<b>18,6%</b>	<b>21,9%</b>	<b>23,2%</b>	<b>20,7%</b>	<b>2,5 pts</b>

Source : CBS

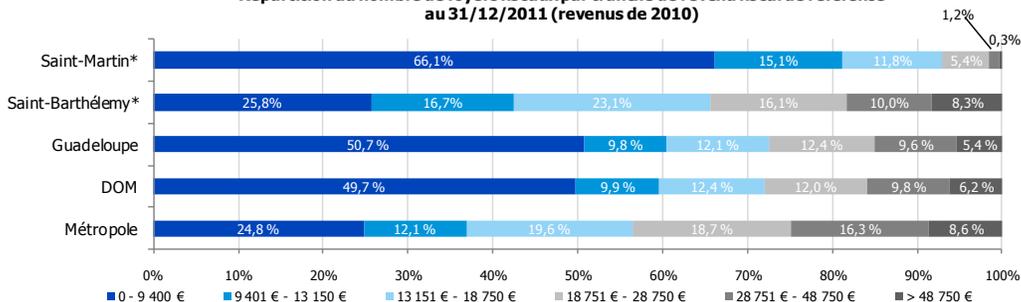
<sup>1</sup> Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'État (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 12 500 établissements ont été interrogés et 2 572 ont répondu (dont 2 255 en Guadeloupe et 317 dans les îles du Nord).

## 4. Les revenus et salaires

### 4.1 RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

À Saint-Martin la répartition des revenus fiscaux est assez éloignée de celle de l'île voisine de Saint-Barthélemy et de la métropole, voir même des autres DOM. Selon les données de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), en 2008, près de 66,1 % des foyers fiscaux déclarent détenir des revenus inférieurs à 9 400 € (contre 25,8 % à Saint-Barthélemy et 24,8 % en métropole). La catégorie des foyers fiscaux déclarant un revenu supérieur à 18 750 € ne représente que 6,9 % de l'ensemble, ce chiffre est de 34,4 % à Saint-Barthélemy, 27,4 % en Guadeloupe et 43,6 % en métropole.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2011 (revenus de 2010)



Source : DGFIP  
\* Revenus de 2008

Ces chiffres sont à analyser avec prudence compte tenu de la difficulté des services fiscaux à collecter l'ensemble des impôts, mais également de l'importance supposée de l'activité informelle.

### 4.2 LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'Outre-mer, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un dispositif de redistribution des revenus qui prend deux formes : le RSA socle<sup>1</sup> et le RSA activité<sup>2</sup>.

#### Quelques prestations de solidarité et d'insertion

Nombre d'allocataires	2010	2011	2012	var. 12/11
Revenu de solidarité active (RSA)	-	2286	2818	23,3 %
dont RSA activité	-	153	270	76,5 %
dont RSA socle	-	2050	2418	18,0 %
dont RSA socle et RSA activité	-	83	130	56,6 %
Revenu de solidarité (RSO)	75	73	70	-4,1 %
Allocations familiales	5306	5204	5286	1,6 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3213	3273	3342	2,1 %
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	1440	1423	1353	-4,9 %
Allocation adulte handicapé (AAH)	257	248	267	7,7 %
Allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH)	104	94	94	-

Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

<sup>1</sup> Le RSA socle est la prestation sociale remplaçant le RMI et l'Allocation parent isolé.

<sup>2</sup> Le RSA activité est un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Dans les DOM, il bénéficie à 204 857 foyers en 2012 dont 43 304 en Guadeloupe et 2 818 à Saint-Martin. Le nombre de bénéficiaires du RSA toutes natures confondues est en progression de 23,3 % en 2012 (+532 allocataires sur un an). Au titre du RSA, 4,4 millions d'euros ont été versés aux ménages en 2012 dans la collectivité.

### 4.3 LE RSTA

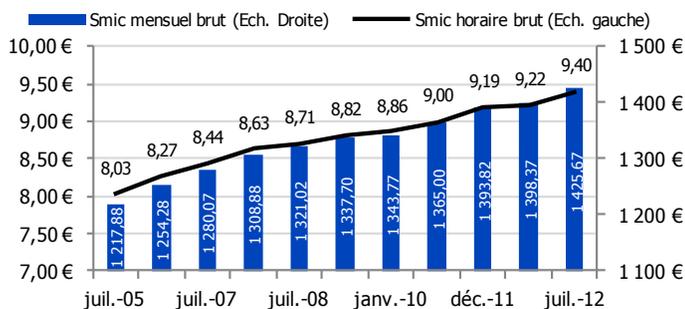
Faisant suite au mouvement de protestation contre la vie chère début d'année 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)<sup>1</sup> a été créé afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer. Initialement, les transferts liés au RSTA devaient arriver à échéance le 31 décembre 2012. Le dispositif a été prolongé par décret jusqu'au 31 mai 2013 dans les DOM.

### 4.4 LE SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe et dans les collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Ainsi en juillet 2012<sup>2</sup>, le gouvernement a majoré le SMIC de 0,6 % en raison du niveau de l'inflation, amenant le taux horaire du SMIC à 9,4 euros, soit 1 425,6 euros mensuel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SMIC a été revalorisé à 9,43 euros l'heure, soit 1 430,22 euros mensuel.

Évolution du SMIC



Source : Journal officiel de la République

<sup>1</sup> Prestation versée par l'État, le RSTA apporte un complément de revenu de 100 euros aux salariés d'Outre-mer ayant une rémunération mensuelle inférieure ou égale à 1,4 SMIC mensuelle.

<sup>2</sup> Journal Officiel de la République Française, décret n°2012 – 828.

## Section 3

# Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2012 de la collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyens et la convention fiscale signées en mars 2008. L'autonomie fiscale de la collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant ce sont toujours les services de l'État qui assurent pour le compte de la collectivité, mais avec des moyens souvent jugés limités, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont mis en œuvre par le « guichet unique » de la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, la gestion et le contrôle de ce programme demeurent au plan régional du ressort de la préfecture de Guadeloupe ; le service local assure également l'instruction des dossiers d'opération émergeant sur les crédits « contractuels » des fonds d'État, souvent complémentaires des fonds européens, dont les principaux sont : le Contrat de développement, le Contrat de projets, le Fonds exceptionnel d'investissement, le Fonds de rénovation hôtelière. Les fonds d'État, mobilisés au besoin en contrepartie des fonds européens, s'élèvent pour la principale dotation à 30 millions €, apportés au Contrat de développement 2011-2013 (enveloppe totale de 87 millions €), qui a vocation à soutenir les opérations d'investissement les plus structurants.

### 1. Situation financière de la collectivité

En 2012, le résultat total de la collectivité de Saint-Martin est négatif de 1,25 million €, après un excédent de 6,6 millions € en 2011. Le résultat de la section d'investissement est négatif de 2,2 millions €, tandis que le résultat de fonctionnement est excédentaire de 1 million € sous l'effet de l'affectation exceptionnelle à la section de fonctionnement d'un prêt de 15 millions €<sup>1</sup> accordé par l'AFD en fin d'année.

Sur la période 2008-2012, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 33,2 % (passant de 68,7 à 91,5 millions €) tandis que les dépenses de même nature progressaient de 98,6 % (passant de 52,9 à € 105,1 millions €). Cet effet ciseau se traduit par la perte de capacité d'autofinancement de la collectivité. Le besoin de financement net de la section de fonctionnement s'établit à 15,9 millions € en 2012 alors qu'une épargne nette de 6,4 millions € se dégagait l'année précédente.

L'encours de la dette s'élève à 50,6 millions €, en hausse de 53,3 % par rapport à 2011. Rapporté au nombre d'habitants, l'encours s'établit à 1 352 € (783 € en 2011) alors que la moyenne des communes Outre-mer était de 849 € en 2010. Sans capacité d'autofinancement, la collectivité ne dispose en 2013 d'aucune perspective de désendettement.

---

<sup>1</sup> Pour financer leurs dépenses de fonctionnement les collectivités ne peuvent pas recourir à l'emprunt : elles doivent avoir recours à des recettes définitives. Hors emprunt AFD, le résultat de fonctionnement de la COM de Saint-Martin aurait été déficitaire de près de 15 millions €, pour un déficit global de plus de 17 millions €. Par un jeu d'écriture comptable, cet emprunt a pu exceptionnellement être affecté en recettes de fonctionnement. Il est enregistré en opération d'ordre.

## Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus)

en millions €	2010	2011	2012	var.12/11	Part 2012
<b>Recettes totales</b>	<b>127,3</b>	<b>106,3</b>	<b>141,1</b>	<b>32,7%</b>	
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>126,3</b>	<b>105,1</b>	<b>124,9</b>	<b>18,9%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	91,4	86,7	<b>106,5</b>	22,9%	<b>85,3%</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	91,4	86,7	91,5	5,6%	73,3%
Recettes fiscales	74,7	59,1	60,2	1,8%	48,2%
Dotations globales de fonctionnement	10,5	12,1	12,1	0,5%	9,7%
Produits exceptionnels	0,3	0,3	0,5	42,1%	0,4%
Divers	5,9	15,1	18,7	23,7%	15,0%
<i>Recettes d'investissement</i>	35,9	19,7	34,5	75,7%	27,6%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	34,9	18,4	33,4	81,5%	26,7%
Subventions d'investissement	8,5	7,6	11,3	49,1%	9,0%
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	ns	0,0%
Divers	26,4	10,8	22,1	104,8%	17,7%
<b>Dépenses totales</b>	<b>125,1</b>	<b>108,8</b>	<b>148,9</b>	<b>36,9%</b>	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>102,4</b>	<b>97,3</b>	<b>132,8</b>	<b>36,5%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	91,4	89,4	106,2	18,8%	80,0%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	68,7	77,8	105,1	35,0%	79,1%
dont charges de personnel	26,6	29,0	33,1	14,0%	24,9%
<i>Dépenses d'investissement</i>	33,7	19,4	42,7	120,0%	32,2%
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	33,7	19,4	27,7	42,8%	20,9%
Immobilisations en cours	15,3	11,5	14,8	28,2%	11,1%
Remboursement de dette (3)	2,1	2,5	2,4	-3,2%	1,8%
Divers	16,3	5,4	10,5	95,4%	7,9%
Épargne brute (1-2)	22,7	8,9	-13,5	-252,3%	
Épargne nette (1-2-3)	20,6	6,4	-15,9	-349,5%	
<b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>29,0</b>	<b>29,3</b>	<b>50,6</b>	<b>72,7%</b>	

Source : Collectivité de Saint-Martin

### Insuffisance des recettes réelles de fonctionnement

En 2012, les recettes réelles de fonctionnement<sup>1</sup>, (+5,6 %, 73,3 % des recettes réelles totales) totalisent 91,5 millions €. En recouvré, ce montant est de 74 millions € soit 1 988 €<sup>2</sup> par habitant, hors affectation exceptionnelle du prêt de l'AFD. La collectivité se situe bien en dessous de la référence de 3 405 € pour le cumul des trois échelons administratifs de référence (communes, départements et régions d'Outre-mer) en 2011.

Les produits de la fiscalité, première ressource de la collectivité, concentrent 65,8 % du total des produits de fonctionnement (68,2 % en 2011) et atteignent 60,2 millions € en prenant en compte les rôles émis. En quasi stagnation, ils restent toutefois supérieurs à ceux de l'exercice 2008 (49,5 millions €) qui bénéficiaient de l'octroi de mer et de la taxe d'habitation. Les recettes fiscales réellement recouvrées sont moindres : elles atteignent 51,3 millions € en 2012 après 50,3 millions € en 2011 et 42,6 millions € en 2010.

Le produit de la taxe de séjour reste stable en 2012 (1,3 million €). La Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaires (TGCA), mise en place depuis août 2010, rapporte 6,5 millions € contre 6,3 millions € en 2011. Cette taxe frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin.

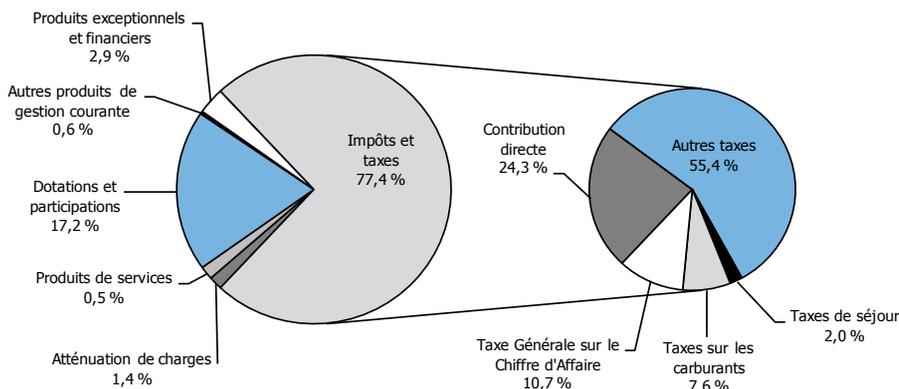
<sup>1</sup> Dans le détail, il s'agit des recettes réelles et mixtes.

<sup>2</sup> Y compris le prêt AFD, les recettes réelles strictes de fonctionnement recouvrées s'élevaient à 89 millions € soit 2 389 € par habitant.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, son taux de 2 % est passé à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. À partir du 1<sup>er</sup> février 2013, il connaîtra la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. D'après le rapport 2009 de l'Inspection Générale des Finances sur la situation financière de la COM de Saint-Martin cette taxe pourrait à terme rapporter 15 à 20 millions € par an à la collectivité.

Il s'avère que seules 600 entreprises s'acquittent de cette taxe, alors que 6 976 entreprises<sup>1</sup> sont recensées en 2012 par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

### Recettes réelles de fonctionnement 2012



Source : Collectivité de Saint-Martin

### Hausse importante des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 105,1 millions €<sup>2</sup>, en augmentation de 35,2 % sur un an. Elles concentrent 79 % des dépenses réelles totales. En euros par habitant, ces dépenses représentent 2 804 € (2 078 € en 2011) contre une moyenne de 2 982 €<sup>3</sup> pour le cumul des trois échelons administratifs (communes, départements et régions) des régions d'Outre-mer en 2011.

Les charges de personnel continuent de croître à un rythme soutenu (+14 % en 2012 contre +8,9 % un an plus tôt) et représentent 31,5 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. À 33,1 millions €, les dépenses de personnel atteignent 883 € par habitant (774 € en 2011). Les autres charges de gestion courante qui regroupent essentiellement les subventions, bourses, allocations et diverses participations versées notamment au titre de l'aide sociale (hors RSA et APA) représentent en 2012 un montant de 22 millions €, en hausse de 19 % (+18,5 % en 2011).

<sup>1</sup> Ce total ne prend pas en compte les professions libérales, les SCI et les auto-entrepreneurs.

<sup>2</sup> Il s'agit précisément des dépenses réelles et mixtes car elles intègrent les dotations aux amortissements et aux provisions (11,1 millions). Les dépenses réelles de fonctionnement au sens strict s'élèvent à 94 millions €, en hausse de 21 % par rapport à 2011.

<sup>3</sup> La COM, réunit, entre autres, les compétences de la commune, de la région et du département. Ainsi dans le détail les 2 982 € cumulent 1 171 € par habitant pour les communes d'Outre-mer, 408 € pour les régions d'Outre-mer et 1 403 € pour les départements d'Outre-mer.

## **Stabilité des recettes d'investissement**

En septembre 2012 la collectivité s'est prononcée favorablement sur le protocole d'accord État-Collectivité qui comporte l'octroi par l'État d'une avance de 18 millions € remboursable sur 6 ans et l'octroi par l'AFD d'un prêt de 25 millions € remboursable sur 15 ans. 15 millions € de ce dernier prêt ont d'ores et déjà été versés à la signature du protocole, en décembre 2012 : le reliquat le sera, à parts égales, les deux années suivantes, moyennant vérification, par un comité de suivi ad hoc, de la réalisation des engagements consentis par les partenaires. Ces fonds, destinés à rééquilibrer les finances de la collectivité, sont exceptionnellement affectés à la section de fonctionnement.

Au final les recettes d'investissement s'élèvent à 19,5 millions €<sup>1</sup> comme en 2011 (35,8 millions € en 2010 dont 20,3 empruntés). Elles intègrent un emprunt de 3,5 millions € contracté sur 15 ans.

Les subventions de l'État se sont maintenues à 3,8 millions € dans le cadre du plan de relance. Elles sont allouées notamment à la construction de la cuisine centrale et du restaurant scolaire, ainsi qu'à l'édification de la médiathèque de Concordia à laquelle l'essentiel des subventions d'équipement versées par l'Union Européenne (FEDER) est consacré. Les fonds FEDER versés en 2012 sont de 2,7 millions € (0,9 million € en 2011).

## **Nette reprise des dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement qui étaient en repli en 2011 (-42,4 %), s'inscrivent en forte hausse (+42,8 %) pour s'établir à 27,7 millions € (hors écriture comptable affectant le prêt AFD à la section de fonctionnement). Hors remboursements de la dette, ces dépenses s'élèvent à 25,3 millions € (16,9 millions € en 2011).

Les dépenses d'équipement brut, en hausse de 46 %, s'élèvent à 23,8 millions €. Dans le détail, ce montant est destiné à l'acquisition de terrains en vue de l'extension de l'aéroport (7,6 millions €), aux travaux de la médiathèque et des archives territoriales (4,2 millions €), à la rénovation de trois collèges et du lycée (1,8 million €), à l'éclairage public à Marigot (1,5 million €), à la réfection de la rue de Hollande et des routes du Galion et de Sandy-Ground (1,4 million €), à la cuisine centrale et aux bureaux de la caisse territoriale des œuvres scolaires (CTOS) de Saint-Martin (0,4 million €) et au restaurant scolaire et salles de classe du collège de Marigot (0,1 million €).

Les dépenses réelles relatives à la dette sont stables (2,4 millions € en 2012 contre 2,5 millions € en 2011).

---

<sup>1</sup> Hors écritures comptables de 15 millions € du prêt AFD affectés en fonctionnement.

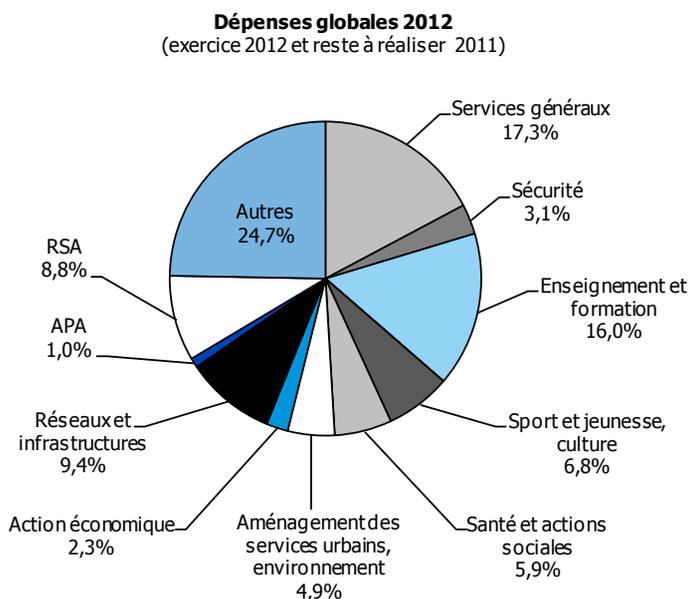
Informations financières -ratios (en euros et pourcentage)	2010	2011	2012
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 849	2 078	2 804
Produits des impositions directes / population	1 001	326	350
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 516	2 369	2 443
Dépenses d'équipement brut / population	721	439	646
Encours de la dette / population	781	783	1 352
Dotation globale de fonctionnement / population	264	323	324
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	39%	37%	35%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	76%	91%	108%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29%	24%	27%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	31%	33%	57%

Source : Collectivité de Saint-Martin

## 2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète les orientations stratégiques de la collectivité. En 2012, le total des dépenses (réelles et d'ordre) s'établit à 148,9 millions € (-13 % sur un an). Les dépenses d'investissement concentrent 71,3 % du total contre 82,1 % en 2011.

Les services généraux deviennent le premier poste de dépense de la collectivité avec 17,3 % du total (25,8 millions €). Ils représentent 23,5 % des charges de fonctionnement ainsi que de charges d'investissement. Les dépenses d'enseignement et la formation, augmentent à 23,8 millions €, dont 21,4 millions € en fonctionnement. Elles représentent 16 % des dépenses totales. Les réseaux et infrastructures mobilisent 31,4 % des dépenses d'investissement.



Source : Collectivité de Saint-Martin



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Le tourisme

### LA REPRISE S'ESOUFFLE

Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2010, 1 424 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés<sup>1</sup> recensés par l'ASSEDIC.

## 1. Aperçu structurel

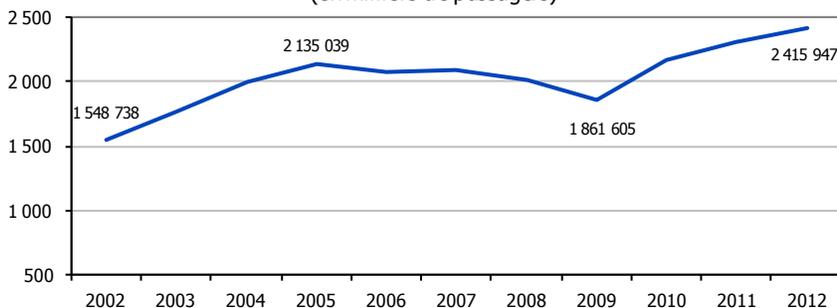
L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Entre 1997 et 2005, la fréquentation touristique de l'île (parties française et hollandaise) n'a cessé de progresser, de + 3,3 % en moyenne annuelle, à l'exception des années 1999 et 2000 où Saint-Martin a été affectée par le passage des cyclones Lenny, José et Debby. Entre 2005 et 2009, la fréquentation diminue de manière progressive et chute de 12,8 % sur la période.

Les années 2010 puis 2011 marquent la reprise de la fréquentation touristique qui retrouve des niveaux bi-millionnaires. En 2012, le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,4 millions (contre 2,3 millions en 2011), soit une hausse de 29,8 % par rapport à 2009.

Ces chiffres reflètent principalement l'évolution de l'activité touristique du côté néerlandais qui représente environ 90 % du flux total des visiteurs. Côté français, la fréquentation touristique diminue fortement en 2012.

Les trois quarts des visiteurs venant sur l'île sont des croisiéristes. Depuis 2002, plus d'un million de passagers sont accueillis chaque année, faisant de Saint-Martin l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde.

**Évolution de la fréquentation de l'île**  
(en milliers de passagers)



Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

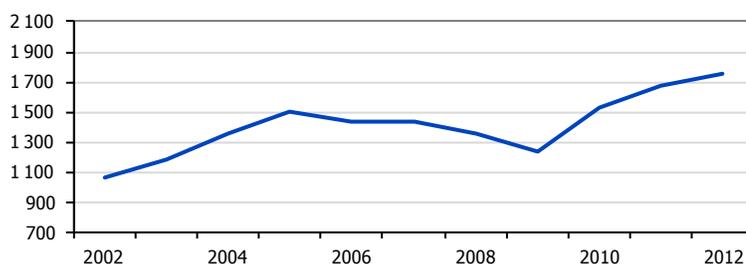
<sup>1</sup> Contre 5,4 % à la Guadeloupe et 36 % à Saint-Barthélemy (source : ASSEDIC).

## 2. Les activités de croisière et de plaisance

### 1.1 LA CROISIÈRE

Selon l'organisation caribéenne du tourisme (CTO), en 2012, l'activité de croisière a été en légère baisse dans le bassin caribéen : 19,6 millions de croisiéristes ont évolué dans la zone, soit une diminution de 0,7 % en 2012 après +1,7 % en 2011. Avec 8,9 % de visiteurs accueillis sur l'île, Sint Maarten s'est classée au 4<sup>ème</sup> rang des destinations de croisière dans l'espace caribéen après les Bahamas (22,6 % des croisiéristes de la zone), Cozumel (au Mexique) (14 %) et les îles vierges américaines (9,7 %). En 2012, le nombre de croisiéristes débarquant à Sint Maarten connaît une hausse de +9,7 % de même que les Bahamas (+6,6 %), tandis que Cozumel et les îles vierges américaines affichent un repli respectif de -4,6 % et de -5,2 % sur un an.

**Évolution du nombre de croisiéristes sur l'île**  
(en milliers de passagers)



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

Le nombre total de croisiéristes sur l'île continue d'augmenter en 2012 (+5,2 %) après le rattrapage observé en 2011 (+9,5 %). Le trafic atteint désormais 1,76 million de passagers, un niveau jamais atteint au cours des dix dernières années. Sint Maarten, qui abrite à Phillipsburg le seul port en eau profonde de l'île, capte la quasi-totalité (99,7 %) de l'activité de croisière.

La part de Marigot, en partie française, reste très marginale dans le trafic total (environ 0,3 %). Le port, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). En 2012, le port de Marigot enregistre une forte baisse de la fréquentation avec 4 793 croisiéristes accueillis, soit une baisse de -67,7 %. Certaines compagnies faisant escales à Marigot ont en effet changé d'itinéraire en 2012, préférant s'orienter vers des pays d'Amérique latine.

#### Évolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (nombre d'entrées)

	2008	2009	2010	2011	2012	var. 12/11
<b>Partie française</b>						
- Passagers	9 146	13 383	12 998	14 826	4 793	-67,7%
<b>Partie néerlandaise</b>						
- Passagers	1 345 812	1 215 146	1 512 618	1 656 159	1 753 215	5,9%
<b>Ensemble</b>						
- Passagers	1 354 958	1 228 529	1 525 616	1 670 985	1 758 008	5,2%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

## 1.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguilla et de Saint-Barthélemy, les points de mouillage sont nombreux, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces en dollars américains, usage de la langue anglaise...).

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île et dispose de 200 places. Depuis son ouverture, la fréquentation de la marina a crû de 30 % chaque année. L'année 2008 témoigne toutefois d'un léger ralentissement de cette croissance, qui s'est établie à +20 %. Cette progression soutenue est le fruit d'investissements permettant un accueil satisfaisant des yachts. La marina bénéficie en outre de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, qui imposent des taxes plus élevées.

Cette progression rapide de la fréquentation a entraîné la saturation de la marina de Fort Louis. Dans le cadre du projet de réaménagement du front de mer de Marigot mené par la collectivité, celle-ci devrait faire l'objet d'un agrandissement en vue d'améliorer sa capacité d'accueil. En 2012, 780 places de bateau étaient disponibles à Saint-Martin et 397 à Sint Maarten.

## 3. L'activité hôtelière

---

### 2.1 LE PARC HÔTELIER

L'île de Saint-Martin est connue pour ses établissements haut de gamme que côtoient des hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de financement en défiscalisation. Le nombre de chambres y est ainsi passé de 500, avant 1986, à un maximum de 3 170 en 1996.

Avec les passages des cyclones Lenny (1999) et Debby (2000), puis les événements du 11 septembre 2001, la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement affectée. La perte de rentabilité des établissements hôteliers a conduit à la mutation du parc sous forme de meublés touristiques ou de locations privées pour aboutir en 2012 à une réduction de l'offre hôtelière de 43,6 % par rapport à 1998.

Au 31 décembre 2012, l'offre en hébergement touristique est en retrait de 2,9 % par rapport à 2011. L'association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM) comptabilise 1 678 chambres (contre 1 729 en 2011) dont 41 % sont des hôtels 3 étoiles et 42 % des 4 étoiles et des hôtels de luxe. D'autres formes d'hébergements existent (guest-houses, villas, meublés touristiques) mais restent difficiles à recenser. Par ailleurs, l'Hôtel Beach Plaza a en projet des pour des travaux de réhabilitation d'une durée d'un an estimés à 17 millions €.

#### Parc hôtelier de Saint-Martin

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
4 étoiles et luxe	1 187	1 001	1 001	812	713	-12,2%
3 étoiles	658	759	759	798	693	-13,2%
1 et 2 étoiles, et non classés	48	79	79	119	272	128,6%
Total	1 893	1 839	1 839	1 729	1 678	-2,9%

Source : AHSM

## 2.2 FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE ET SITUATION ÉCONOMIQUE

Selon l'Association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM), le début d'année 2012 a poursuivi le redressement observé en 2011. Cependant cette relance est restée fragile et la basse saison a marqué un net recul, avec un taux d'occupation de 35,3 % contre 39,6 %, soit le plus mauvais score depuis 2007. Le résultat global sur l'année 2012 est donc en baisse et fait passer le taux d'occupation moyen en dessous de la barre des 50 %. Les prix moyens, qui avaient légèrement augmenté au début 2012 se sont en outre contractés en fin d'année.

En termes de marchés émetteurs, la France et la région Caraïbe voient leurs flux diminuer tandis que les États-Unis et le Canada ont progressé, de même que l'Amérique du Sud, bien que pour des volumes moindres. Les flux en provenance d'Europe restent stables.

### Fréquentation hôtelière

	2008	2009	2010	2011	2012	var. 12/11
Taux d'occupation	56,2%	49,9%	50,2%	52,2%	49,8%	-2,4 pts
Nombre de nuitées	315 000	303 000	301 000	295 000	272 000	-7,8%

Source : AHSM

## 4. Perspectives

En 2012, le budget de l'Office du Tourisme de Saint-Martin est resté identique à celui de 2011 : il s'est établi à 2,5 millions €. La dynamisation de la filière touristique est passée par la participation de l'Office du Tourisme notamment à des salons tels que le « Salon du voyage et des vacances » en Martinique, à la première édition du salon « Destination Caraïbes » à Fort-de-France ainsi qu'au CTO Caribbean Week à New-York au début du mois de juin.

L'Office du Tourisme a également participé en 2012 à la 18<sup>ème</sup> édition du "Salon des comités d'entreprise" qui s'est tenue en Martinique ainsi qu'à la 38<sup>ème</sup> édition du salon TOP RESA, au salon le Grand Pavois de la Rochelle et au CMITE (Caribbean Meeting & Incentive Travel Exchange) en Jamaïque.

De nouvelles dispositions ont en outre été prises en faveur du tourisme ces dernières années :

- L'arrêté du 14 décembre 2009 assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud, notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe,
- La mise en œuvre du nouveau schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015,
- La publication le 24 mai 2011 au Journal officiel d'un décret portant sur la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon.

## Section 2

# Les transports

### DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

En 2012, le trafic maritime au départ de Marigot vers les îles de Saint-Barthélemy et d'Anguilla poursuit son redressement. En parallèle, le nombre total de croisiéristes continue de progresser malgré une forte baisse des arrivées côté français. Au port de commerce, les exportations de marchandises restent dynamiques mais le volume de marchandises importées stagne à 147 639 tonnes. En revanche, le trafic à l'aéroport de Grand-Case diminue de 4,9 % sur un an.

## 1. Les activités portuaires

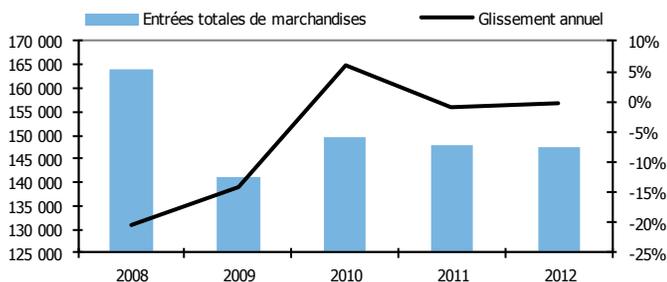
L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie néerlandaise. Coté français, le port de Galisbay est affecté au trafic de marchandises, et le port de Marigot à celui des passagers. À Sint Maarten, le port d'Oyster Pond est pour l'essentiel consacré au trafic de passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

### 1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est un établissement public local, créé par la délibération du 20 décembre 2007 du Conseil territorial. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait endommagé sa structure. Depuis 2004, les importateurs font débarquer leurs marchandises en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde.

En 2012, le nombre d'escales de navires reprend au port de commerce de Galisbay : 1 525 escales ont été enregistrées contre 1 442 en 2011 (soit +6 %), après une baisse en 2011 et 2010. Alors que les exportations de marchandises restent dynamiques (+20 %, 71 712 tonnes), le volume de marchandises importées stagne (-0,3 %) à 147 639 tonnes. À l'inverse, les importations de conteneurs de marchandises progressent de 11 % et s'établissent à 42 621 tonnes.

#### Entrées totales de marchandises au port de Marigot

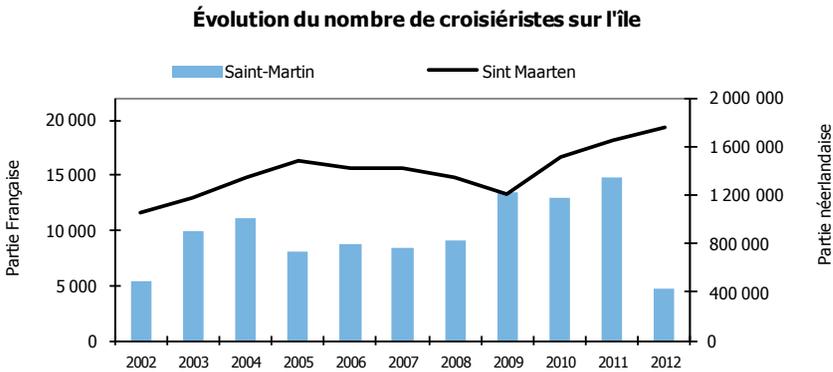


Source : Port de Marigot

## 1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

### 1.2.1 La croisière

Le nombre total de croisiéristes sur l'île continue d'augmenter en 2012 (+5,2 %) après le rattrapage observé en 2011 (+9,5 %). Avec 1,76 million de passagers, il atteint un nouveau point haut sur la dernière décennie. Cette évolution est entièrement dû à la partie néerlandaise, qui concentre 98 % du trafic et enregistre une progression de 5,9 %. Côté français, le nombre de croisiéristes diminue fortement (-67,7 %) après un léger redressement en 2011. Cette forte baisse s'explique par le fait que certaines compagnies faisant escales à marigot ont changé d'itinéraire en 2012, préférant s'orienter vers des pays d'Amérique latine. De plus l'absence de quai dédié pénalise certaines escales : en période de forte houle, les navires doivent rester au mouillage et certaines escales sont annulées.



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

### 1.2.2 Le trafic inter-île

Le trafic maritime au départ de Marigot vers les îles de Saint-Barthélemy et d'Anguilla poursuit son redressement : +9 % en 2012 après +1,0 % en 2011.

Cette évolution est essentiellement portée par le trafic vers l'île de Saint-Barthélemy (+60,5 %), dont la croissance avait été interrompue en 2010 en raison des pannes qu'avait connu le *Voyager* qui assurait la liaison maritime entre Gustavia et Marigot. La reprise du trafic est liée à la mise en service du *Voyager 3*, arrivé en décembre 2011, d'une capacité de 164 sièges et reliant Marigot à Saint-Barthélemy en moins d'une heure, et 30 minutes depuis Oyster Pond. En parallèle, le trafic reliant Saint-Martin et Anguilla enregistre un léger rebond (+2,7 %), après -0,5 % 2011.

#### Trafic passagers au départ du port de Marigot

	2008	2009	2010	2011	2012	var 12/11
Saint-Barthélemy	16 654	19 617	12 200	14 122	22 662	60,5%
Anguille	151 803	126 307	116 720	116 114	119 251	2,7%
<b>Total</b>	<b>168 457</b>	<b>145 924</b>	<b>128 920</b>	<b>130 236</b>	<b>141 913</b>	<b>9,0%</b>

Source : Régie municipale du port

### 1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

L'année 2012 est marquée par la finalisation de la construction du premier centre technologique de la Caraïbe dans la zone de Galisbay. Ce projet, co-financé par les fonds européens FEDER et la collectivité de Saint-Martin et conduit par la Société Computech en partenariat avec Microsoft et Dell, offre aux acteurs publics et privés un environnement collaboratif pour la réalisation de présentations techniques. Il permet aux entreprises d'évaluer les apports des nouvelles technologies ou fonctionnalités sous forme de démonstration. Computech a été inauguré en janvier 2013.

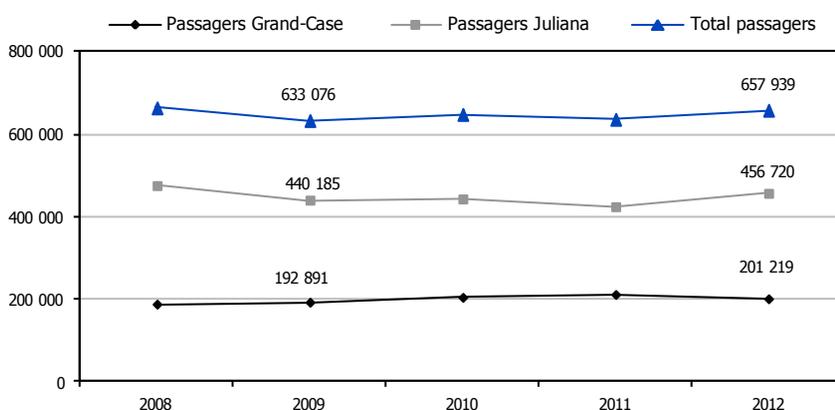
Pour 2013, le lancement d'un appel d'offre international pour l'extension du port de Galisbay est prévu. La collectivité de Saint Martin souhaite mettre en place une concession avec un partenaire privé. L'investissement est estimé entre 50 et 60 millions €.

## 2. Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs.

En 2012, 658 000 visiteurs<sup>1</sup> sont entrés sur l'île, parmi eux, 69 % ont atterri en partie néerlandaise. Dans l'ensemble, la fréquentation de l'île a augmenté de 3,5 %. L'aéroport Princess Juliana a enregistré une hausse de sa fréquentation de 7,6 %, soit +32 380 visiteurs, alors qu'elle diminue de 4,9 % à l'aéroport de Grand-Case (-10 409 visiteurs).

**Évolution du nombre de visiteurs à Saint-Martin**



Sources : Aéroport de Grand-Case, Carribean Tourism Organization (CTO)  
Les données du trafic relatif à 2010 pour les aéroports de Juliana et Grand-Case ont été révisées.

<sup>1</sup> Sources : « St. Marteen Tourist Bureau », « Carribean Tourism Organization (CTO) ».

## 2.1 AÉROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par plusieurs transporteurs internationaux dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, US Airways), sud-américains (Copa Airlines, Surinam Airways), caribéens (LIAT, Winair, Caribbean Airlines) et européens (Air France-KLM, Corsair, Air Caraïbes, British Airways).

Dans les années 90, l'activité de l'aéroport a connu un essor important lié au développement touristique de l'île. Son activité s'est sensiblement réduite en 1999 et 2000 consécutivement au passage des cyclones Lenny, José et Debby. L'aéroport est désormais en mesure d'accueillir plus de passagers, avec l'inauguration, le 10 novembre 2006, de son nouveau terminal qui aura coûté environ 90 millions USD permettant l'accueil de 2,5 millions de passagers<sup>1</sup> par an, soit un million de plus qu'en 2006 et une capacité supérieure de 50 % aux flux actuels. La mise en exploitation en 2006 du nouvel aéroport n'a pas eu d'impact notable sur l'activité de transport de passagers, affectée par la dégradation de la conjoncture économique aux États-Unis.

## 2.2 AÉROPORT DE GRAND-CASE

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Il a été agrandi et rénové en 2004 mais reste sensiblement plus modeste en termes de structures et de trafic que celui de Juliana. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Elle succède à la collectivité, qui assurait sa gestion depuis le 17 février 2006.

En 2012, le trafic à l'aéroport de Grand-Case diminue de 4,9 % sur un an après +3,4 % en 2011. L'aéroport a accueilli 201 219 passagers en 2012, en légère diminution après le pic historique de 2011. Les trois principales compagnies desservant l'aéroport de Grand-Case et assurant près de 99 % du trafic total de passagers sont Air Caraïbes (52 %), Air Antilles Express (41 %) et Saint-Barth Commuter (7 %). Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines mais le transport de passagers privés reste marginal. En décembre 2012, l'aéroport a mis en place une taxe de 6 € sur les billets d'avion au départ de Grand-Case, pour les vols de plus de 50 km.

L'année 2012 est marquée par la finalisation de la station de carburant (100 K€) dont la construction a été lancée en 2011 et l'achat du camion de lutte contre l'incendie (550 K€). À l'horizon des cinq prochaines années, le nouveau gestionnaire a prévu un certain nombre d'investissements :

- L'extension de l'aire de stationnement des avions (1 800 K€), lancement des travaux prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 et livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2014,
- L'extension de l'aérogare (2 660 K€), lancement prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et livraison au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015,
- La construction de la caserne des pompiers de l'aéroport (717 K€), lancement au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et livraison prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

---

<sup>1</sup> Départs, arrivées et transit.

# Section 3

## Le bâtiment et les travaux publics

### LE BTP SE MAINTIENT DIFFICILEMENT

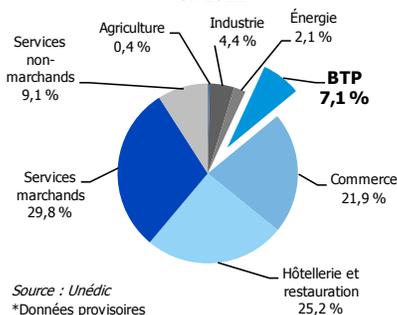
Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) constitue le quatrième secteur dans les effectifs salariés. La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île, étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact historique positif en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise. Les difficultés du secteur sur la période récente s'atténuent en 2012 grâce à la commande publique.

## 1. Aperçu structurel

En 2012, le BTP employait 425 salariés, soit 7,1 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic. Le BTP représente ainsi le quatrième secteur après les services marchands (29,8 %), les services non-marchands (9,1 %), l'hôtellerie et la restauration (25,2 %) et le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (21,9 %).

Le nombre de salariés travaillant dans le secteur augmente de 28 % après une baisse de 16,4 % en 2011.

Poids de secteur dans les effectifs salariés en 2012\*



## 2. Activité du BTP en 2012

Le suivi de l'activité du secteur du BTP à Saint-Martin est rendu difficile du fait de l'absence de certaines statistiques, comme celles relatives aux ventes de ciment par la partie hollandaise. Le secteur, en grandes difficultés depuis 2009, a reçu le soutien de la CCISM qui a alerté officiellement les autorités de la Sécurité Sociale et les élus en fonction sur l'urgence d'appliquer des mesures d'accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs dettes sociales. Plusieurs chantiers importants ont été mis à l'arrêt en raison de blocages administratifs ou judiciaires concernant certains permis de construire.

### Permis de construire

	2008	2009	2010	2011	2012	nombre Var 12/11
Demandes enregistrées	142	130	118	111	81	-27,0%
Permis accordés	127	97	75	66	54	-18,2%

Source : Collectivité de Saint-Martin

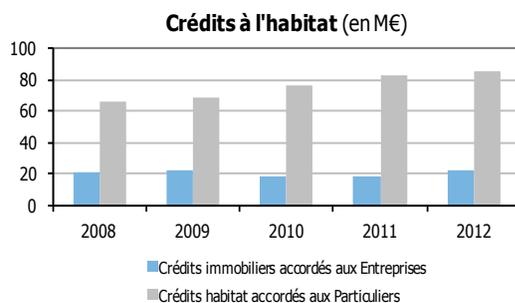
Le nombre de permis de construire accordés en 2012 diminue de 18,2 %. Inversement en partie hollandaise, il augmente de 11,9 % (291 permis accordés contre 260 en 2011).

En 2012, les dépenses de la collectivité pour les travaux en cours s'élèvent à 15,2 M€. Parmi les grands chantiers, on note la construction de la médiathèque et des archives territoriales, les travaux de rénovation et d'équipement des trois collèges et du lycée, et divers travaux de réfection de voiries (route du Galion, rue de Hollande, RD 208 de Sandy-Ground) pour un montant de 7,6 M€, confiés à la SEMSAMAR en maîtrise d'ouvrage.

D'autres grandes opérations sont menées telles que la rénovation de l'éclairage public à Marigot, le dispositif de vidéo-protection, ainsi que des travaux d'hydraulique pour l'assainissement pluvial.

Les travaux de construction de deux réservoirs d'eau potable de 1000 m<sup>3</sup> lancés en 2011 afin d'augmenter la capacité de stockage et de renforcer la pression de l'eau distribuée au robinet dans tout le réseau se poursuivent et représentent 0,3 M€.

En 2012, les encours de crédits immobiliers des entreprises augmentent de 24 % en glissement annuel, après avoir enregistré une baisse de 5,6 % en 2011. L'encours des crédits à l'habitat octroyés aux ménages ralenti sa progression et enregistre une légère hausse (+3,5 %, contre +8,1 % en 2011).



### 3. L'habitat

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2009, l'INSEE dénombrait 16 271 logements, soit 5 215 unités de plus par rapport à 1999. Les résidences principales constituent 82,1 % (13 356) de l'ensemble des logements alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels et résidences secondaires représentent 7,6 % du parc. Comme à la Guadeloupe, un peu plus de 10 % des logements sont vacants contre 6,1 % en métropole.

Entre 1990 et 2009, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître (+35,8 % entre 1999 et le dernier recensement 2009) pour répondre aux besoins d'une population croissante et au phénomène de décohabitation. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a connu une progression accélérée, avec une augmentation du parc de 239 logements en 1999 à 1 232 en 2009.

#### L'habitat à Saint-Martin

	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires et logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	8 368	1 158	184	9 710
Recensement 1999	9 833	984	239	11 056
Recensement 2009	13 356	1 683	1 232	16 271
<i>Variations 2009/1999</i>	<i>35,8%</i>	<i>71,0%</i>	<i>415,5%</i>	<i>47,2%</i>

Source : INSEE - Recensement de la population

En 2012, trois sociétés assuraient la gestion des 1 570 logements sociaux de Saint-Martin : la société d'économie mixte (SEMSAMAR) qui gère 949 logements (près de 60 % du parc locatif social), la société immobilière de la Guadeloupe (SIG) avec 489 logements (31 %) et la SIKOA-Société anonyme HLM avec 132 logements (8 %). Elles interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre.

## Section 4

# L'énergie et l'eau

### DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE MARQUÉE ET DÉFICIT CHRONIQUE EN EAU POTABLE

À Saint-Martin, la production d'électricité atteint son niveau le plus élevé en 2012 avec une production de 196 325 MWh, en hausse de 4,1 % sur un an. L'île dépend de l'extérieur pour la production de son énergie électrique essentiellement d'origine fossile. Parallèlement, se poursuit le renforcement des réseaux de production, de distribution et d'assainissement de l'eau.

## 1. Énergie

L'île de Saint-Martin dépend de l'extérieur pour la production de son énergie électrique essentiellement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante.

Voulant réduire sa dépendance énergétique et promouvoir le développement durable, la collectivité a lancé quelques projets innovants : le photovoltaïque commence ainsi à se développer. En 2011, 14 installations photovoltaïques sont raccordées au réseau et une cinquantaine de projets additionnels sont en développement (puissance estimée de 2 MW).

Parallèlement, l'installation d'un parc éolien sur l'Îlet de Tintamarre a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil exécutif en avril 2011 sous réserve de la réalisation d'une étude environnementale ; d'autres projets concernent la production d'énergie photovoltaïque avec stockage représentant environ 12 MW. Selon le bilan prévisionnel d'EDF, à horizon 2020, la production d'énergie renouvelable pourrait atteindre 10 % du bilan énergétique.

L'île de Saint-Martin dispose de deux fournisseurs d'électricité : EDF en partie française et GEBE en partie néerlandaise.

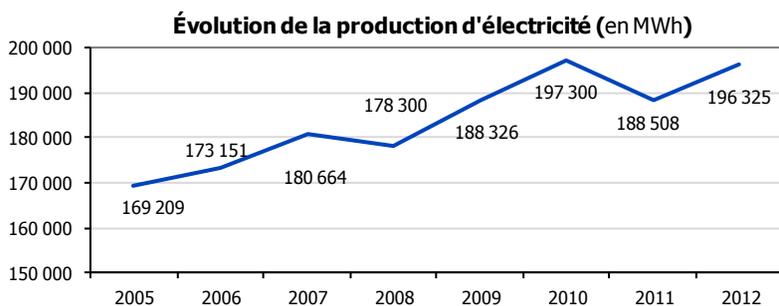
En partie française, EDF<sup>1</sup> fournit le réseau en énergie produite par une centrale thermique d'une puissance de 39 MW et une centrale Diesel de 14 MW opérée par Énergie de Saint-Martin (ESM<sup>2</sup>), filiale d'EDF Énergies Nouvelles. La puissance installée d'EDF sur l'île est de 53 MW. Les pouvoirs publics souhaiteraient conforter la centrale existante par la construction de 3 nouveaux moteurs d'une puissance conjointe de 24 MW à échéance 2013. Le projet est encore au stade de l'étude.

Portée par la croissance démographique et, dans une moindre mesure, le développement économique, la consommation d'électricité de Saint-Martin a connu une progression régulière sur la période : + 43,6 % entre 2001 et 2011. Après une baisse de 4,5 % en 2011, la production d'électricité livrée a été en 2012 de 196 325 MWh, en hausse de 4,1 % sur un an<sup>3</sup>. Par ailleurs, le nombre d'abonnés recensés par EDF en 2012 est de 16 497, contre 15 603 en 2011.

<sup>1</sup> L'usine EDF est équipée de 8 moteurs 16PA6 d'une puissance unitaire de 4,1 MW et de deux moteurs 12PA6 d'une puissance unitaire de 3,1 MW. Ces moteurs ne sont pas dénitrifiés et ne respectent donc pas les normes environnementales entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<sup>2</sup> L'usine ESM est équipée de 3 moteurs dénitrifiés d'une puissance unitaire de 4,7 MW.

<sup>3</sup> Dont 94 957 MWh produits par EDF et 93 551 MWh par ESM.



Source : EDF

En partie néerlandaise, le niveau de production par habitant est deux fois supérieur à celui de la partie française, signe du dynamisme de l'économie lié à l'activité touristique.

Les réseaux électriques des parties française et néerlandaise ne sont pas interconnectés. Une ligne de secours permet toutefois des échanges d'énergie en cas de problème technique chez l'un des fournisseurs.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Le projet avait pour objectif de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ; et mutualiser les moyens de production.
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Considérant qu'une interconnexion des réseaux renforcerait sa dépendance énergétique en la rendant tributaire d'une production électrique extérieure, la collectivité de Saint-Barthélemy a émis un avis défavorable en janvier 2007 et s'est retirée du projet qui est actuellement à l'arrêt.

## 2. Eau

### 2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit chronique d'eau dû à une faible pluviométrie et à la faiblesse des ressources naturelles en sources et nappes phréatiques. La partie française de l'île dispose d'une capacité de stockage en service de 15 000 m<sup>3</sup> répartis entre cinq réservoirs gérés par l'Établissement des Eaux et d'Assainissement de Saint-Martin<sup>1</sup> (EEASM), devenu établissement public après le passage au statut de COM.

<sup>1</sup> En remplacement d'UCDEM (Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer), suite aux recommandations formulées par la Chambre territoriale des comptes.

Cette capacité de stockage est ainsi répartie :

- Réservoir de Galisbay : 2 réservoirs de 5 000 m<sup>3</sup> (côte altimétrique : 5 m)
- Réservoir du Mont des Accords : 2 réservoirs de 1 000 m<sup>3</sup> (côte altimétrique : 144 m)
- Réservoir de Morne Valois : 1 réservoir de 2 000 m<sup>3</sup> (côte altimétrique : 86 m)
- Réservoir d'Anse Marcel : 1 réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> (côte altimétrique : 104 m)

Saint-Martin dispose depuis 2006 d'une nouvelle usine de production d'eau potable fonctionnant selon le procédé d'osmose inverse, plus performant et économique que le procédé antérieur fonctionnant par distillation.

De 2007 à 2012, le nombre d'abonnés a progressé de 8,7 %. Néanmoins, il apparaît en baisse de 0,2 % en 2012, s'établissant à 13 230 abonnés. Les volumes d'eau vendus, qui correspondent aux volumes d'eau réellement consommés ne cesse de baisser depuis 2007 jusqu'en 2011, pour remonter en 2012. Ce phénomène s'explique par un stress hydrique important survenant en 2012.

#### Le réseau d'eau à Saint-Martin

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var 12/11
Nombre de clients	12 138	12 791	13 207	13 116	13 259	13 230	-0,2%
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	1 213 751	1 072 912	1 045 045	987 898	873 448	991 310	13,5%
Prix moyen (en euros)	5,69	6,48	6,44	6,40	7,03	7,03	0,0%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Le taux de rendement technique du réseau de distribution, rapport entre le volume facturé et le volume produit, a été estimé en 2012 à 45 % (contre 53 % en 2011 et 64 % en 2010). Cette chute du rendement s'explique du fait de nombreuses fuites d'eau et de ruptures de canalisations générées par la vétusté des réseaux.

Un réel travail de surveillance, de recherche de fuite et de réparation a été mis en place par la Générale des Eaux de Guadeloupe sur la demande de l'Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. En complément, des programmes de renouvellement des canalisations ont été initiés par l'EEASM avec l'aide de financements publics divers.

Certains quartiers de l'île qui se situent aux extrémités du réseau, tels que Oyster Pond, faisait régulièrement face à un approvisionnement insuffisant en eau potable. L'eau est acheminée depuis l'usine de production, située à Galisbay (Marigot), sur la partie occidentale, jusque chez les usagers les plus éloignés de la côte orientale. L'île étant significativement vallonnée, le réseau de distribution doit être adapté en conséquence de contraintes hydrauliques importantes.

Ainsi, une première phase de renforcement du réseau d'eau potable de Grand-Case a été réalisée en 2010 pour un montant de 1 300 000 €. Une deuxième phase, visant à parachever cette opération et permettant d'augmenter le débit de distribution sur la côte orientale a été menée en 2012 pour un montant de 400 000 €. Une troisième phase, visant à parachever le confortement de cette ligne de transport d'eau est programmée par l'EEASM en 2013.

Fin 2012, une mise à jour du schéma directeur d'eau potable a permis de modéliser le réseau de distribution et de dimensionner la mise en œuvre d'équipement hydraulique de régulation de pressions afin de diminuer la fréquence et le débit des ruptures observées sur les canalisations vétustes. Ces travaux, seront réalisés en 2013 et 2014 pour un coût global de 780 000 €.

Ce schéma directeur projette également d'augmenter à moyen terme (2020) la capacité de production de l'usine de potabilisation d'eau de mer de Galisbay, de construire un nouveau réservoir d'eau potable localisé au nord de l'île et d'engager des travaux de renouvellement des réseaux vétustes. Le montant prévisionnel de ce schéma s'élève à 25 millions d'euros.

Enfin, la collectivité de Saint-Martin et l'État ont signé pour l'exercice 2013, dans le cadre d'un contrat de développement, un programme opérationnel de travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'un montant de 1 600 000 €.

## 2.2 TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### 2.2.1 Assainissement collectif

Protéger l'environnement en matière d'assainissement, c'est collecter et dépolluer efficacement les eaux usées. Le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées contribue alors à protéger la qualité des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu majeur, la collectivité a confié en 2000, dans le cadre d'un contrat d'affermage de 12 ans, l'exploitation du réseau d'assainissement des eaux usées à la Générale des Eaux Guadeloupe<sup>1</sup>.

L'île de Saint Martin compte actuellement 6 stations publiques de traitement des eaux usées (STEU), qui sont regroupées dans le tableau suivant :

#### Assainissement des eaux usées à Saint-Martin

Nom de la STEU	Capacité	Point de Rejet	Type de traitement
Pointe du Canonier	15 000 EH	Émissaire en mer	Boue activée
Quartier d'Orléans	2 500 EH	Étang aux Poissons	Boue activée
Oyster Pond	1 000 EH	Mare Baie Lucas	Disque biologique
Millrum	450 EH	Mare de Millrum	Disque biologique
Morne O'Reilly	400 EH	Ravine Saint Louis, Étang Guichard	Disque biologique
Friar's Bay	400 EH	Émissaire en mer	Boue activée

Source : *Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin*

Le 20 novembre 2012, la station d'Oyster Pond, d'une capacité de 1 000 EH, a été inaugurée. Le coût de cette construction s'élève à 1 100 000 €, dont 70 % ont été pris en charge par les fonds européens, 20 % par l'État et 10 % par l'EEASM.

<sup>1</sup> Un avenant d'une année a été signé en 2012 dans la perspective du lancement en octobre 2013 d'un nouvel appel d'offre qui devrait intégrer l'assainissement non collectif à la délégation de service public.

La collectivité de Saint-Martin et l'État ont signé, pour l'exercice 2013 dans le cadre d'un contrat de développement, un programme opérationnel de travaux d'amélioration des réseaux de collecte de Marigot d'un montant de 1 600 000 €.

Compte tenu de l'insuffisance globale des infrastructures actuelles, le réseau de collecte est en cours de restructuration sur l'intégralité du territoire et de nouvelles unités de dépollution sont projetées.

L'EEASM a validé en 2009 un schéma directeur d'assainissement qui a été réactualisé fin 2012 en concertation avec les services de l'État, la Réserve Naturelle de Saint-Martin et le Conservatoire du Littoral.

Ce schéma a été élaboré au regard des conclusions livrées par un comité scientifique. Cette équipe scientifique a pu contrôler l'équilibre biologique et hydraulique des étangs, milieux récepteurs des stations projetées, et modéliser l'impact lié à l'introduction de polluants organiques et bactériologiques résiduels dans le milieu naturel. Cette étude a permis de caractériser les modalités de rejets des eaux traitées. Le montant global de ces études s'est élevé à 400 000 € et a fait l'objet d'un financement de l'Europe pour 90 % et de l'EEASM pour 10%.

Le schéma directeur prévoit la construction de nouvelles stations, telles que la station de Quartier d'Orléans (18 000 EH), la station de Grand-Case (8 000 EH) et la station de Galisbay (8 500 EH), ainsi que le renforcement et l'extension des réseaux de collecte.

Le budget global de l'ensemble de ces projets s'élève à 65 millions €.

### **2.2.2 Assainissement non collectif**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en Juin 2012. Depuis sa création.

Les contrôles de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif (ANC) n'ont débuté que partiellement car elles sont principalement initiées sur des demandes de permis de construire. Conformément au décret n°2012- 274 du 28 février 2012, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013, la demande de permis de construire déposée au service de l'urbanisme par un pétitionnaire doit comprendre l'avis de conformité conception de l'installation d'ANC délivrée par le SPANC. Cette nouvelle disposition permettra au SPANC de contrôler l'ensemble des projets de construction.

En 2012, le SPANC de l'EEASM a traité 81 dossiers de permis de construire dont 62 en assainissement collectif et 19 en assainissement non collectif. A noter que sur cette année d'exercice, 95 % des demandes ont fait l'objet d'un avis défavorable.

## Section 5

# L'éducation

### RENFORCEMENT DU BUDGET DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2012

À Saint-Martin, l'État reste compétent en matière d'éducation. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 5 159 élèves du premier degré et 4 001 du second degré sont scolarisés dans le secteur public (respectivement -1,6 % et + 1,6 % des effectifs par rapport à 2011). Une attention particulière est portée au bilinguisme et à la coopération avec la partie néerlandaise de l'île. La collectivité de Saint-Martin est en revanche compétente en matière de formation professionnelle depuis 2009. En 2012, elle a renforcé le budget consacré à ce secteur.

Créé le 7 février 2012, le conseil de l'éducation nationale de Saint-Martin s'est réuni pour la première fois le 12 septembre en présence du recteur de l'académie de Guadeloupe, du Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et de la première vice-présidente du conseil territorial de Saint-Martin.

Ce conseil, composé de représentants de la collectivité territoriale, des représentants des personnels des établissements d'enseignement et des usagers (parents d'élèves, ...) a un rôle consultatif au sujet de l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans la collectivité.

## 1. Établissements scolaires

Pour l'année scolaire 2012-2013, Saint-Martin compte 20 établissements scolaires publics dont 16 appartiennent au premier degré. L'enseignement privé est également très développé à Saint-Martin : il existe sept maternelles et huit groupes scolaires, dont un collège privé.

### Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2012-2013

Enseignement public	20	Enseignement privé	15
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	<b>16</b>		
Préélémentaire	7	Préélémentaires	7
Élémentaire et élémentaire spécialisé	9	Groupes scolaires*	8
<b>2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>4</b>		
Collège	3		
Lycées	1		

\* Groupes scolaires pouvant regrouper le primaire au collège ou encore le primaire au lycée ou à la classe de seconde

Source : Rectorat de Guadeloupe

Cependant, en raison de la forte dynamique démographique, la collectivité souffre d'un manque d'infrastructures scolaires, notamment dans le secondaire<sup>1</sup>. Pour faire face à cette situation et améliorer son système éducatif, la nouvelle collectivité a entrepris de nombreux investissements de rénovation, de construction d'écoles et développe par ailleurs son offre de formation. Une attention particulière est portée au bilinguisme et à la coopération avec le côté néerlandais. En juin 2011, l'école élémentaire de Sandy-Ground a par exemple intégré officiellement le réseau des écoles associées de l'UNESCO.

Le nombre d'établissement scolaire est resté stable en 2012/2013. Dans le même temps, Saint-Martin a au total perdu cinq classes du premier degré. La collectivité prévoit, à l'horizon 2013, la construction d'une cité scolaire, à la Savane, composée d'un lycée et d'un régiment du service militaire adapté. 19,5 millions d'euros seront consacrés à ce projet, financé par la collectivité et l'État.

## 2. Effectifs

### 2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2012-2013 un effectif de 594 enseignants est affecté à Saint-Martin contre 635 en 2011-2012, soit 41 enseignants de moins.

Sur un an, le nombre d'enseignants du premier degré a diminué de 3 % en lien avec la fermeture de trois classes de maternelles à Evelina Halley (2 classes) et à Quartier d'Orléans et de six classes aux écoles élémentaires Nina Duverly, Hervé William 1, Hervé William 2, Emile Choisy, Cul-de-sac et Elie Gibbs. Parallèlement, deux ouvertures de classe ont été effectives aux maternelles Siméone Trott et Grand Case ainsi que deux autres aux écoles élémentaires Rambaud et Quartier d'Orléans.

Le nombre d'enseignants du second degré régresse également de 8,9 % (339 en 2012 contre 372 en 2011).

Une minorité de ces enseignants sont originaires de Saint-Martin. Pour remédier à cette situation, la collectivité de Saint-Martin a lancé une initiative visant à former sur place des jeunes saint-martinois au concours de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

#### Personnel affecté à la rentrée 2012

Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnel de surveillance	45
IATOSS*	25
Personnel 1 <sup>er</sup> degré	255
Personnel 2 <sup>nd</sup> degré	339
Personnel de direction et d'inspection	10
Personnel d'éducation et d'orientation	9
<b>Ensemble</b>	<b>683</b>

\* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

<sup>1</sup> Peu avant la rentrée 2011/2012, près de 70 élèves n'étaient pas affectés au lycée.

## 2.2 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS

### Nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2012-2013

1 <sup>er</sup> degré			2 <sup>nd</sup> degré				
	11/12	12/13	Variation		11/12	12/13	Variation
<b>Enseignement public</b>	<b>5 241</b>	<b>5 159</b>	<b>-1,6%</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>3 938</b>	<b>4 001</b>	<b>1,6%</b>
Préélémentaire	1 768	1 661	-6,1%	Collèges	2 509	2 543	1,4%
Élémentaire et spécialisé	3 473	3 498	0,7%	Lycées et enseignement spécial	1 429	1 458	2,0%

Source : Rectorat de Guadeloupe

À la rentrée scolaire 2012-2013, les établissements publics des premier et second degrés ont accueilli respectivement 5 159 et 4 001 élèves. Les effectifs du premier degré diminuent de 1,6 % alors qu'ils progressent dans les mêmes proportions pour le secondaire.

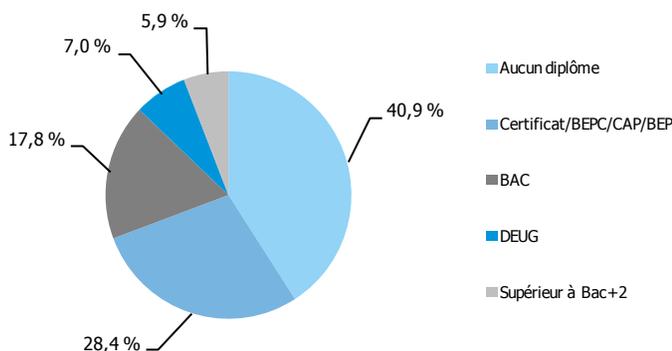
Selon les chiffres du rectorat, en 2012, il y aurait à Saint-Martin en moyenne 23,7 élèves par enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré public. À titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, ces ratios s'établissent à 23,2 et 26 élèves. Enfin il est de 19,7 élèves par enseignant en France (données OCDE pour l'année 2010).

## 3. Niveaux de formation

Selon les chiffres du recensement 2009, le niveau de formation de la population saint-martinoise est relativement proche de celui observé en Guadeloupe mais affiche un net retrait par rapport à la métropole.

La proportion de non diplômés parmi la population scolarisée de plus de 15 ans est relativement élevée : elle atteint 40,9 % (39,4 % en Guadeloupe). À Saint-Martin, 28,4 % des effectifs sont titulaires d'un niveau équivalent au certificat, BEPC, CAP ou BEP contre 29,3 % en Guadeloupe. Seulement 12,9 % de la population dispose d'un niveau bac +2 ou d'un diplôme d'enseignement supérieur (contre 15,3 % en Guadeloupe et 23 % dans l'hexagone).

### Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme en 2012



Source : INSEE, Exploitation principale 2009

En 2012, 359 élèves (227 en 2011) se sont présentés aux épreuves du baccalauréat à Saint-Martin toutes filières confondues. Le lycée des îles du Nord enregistre une baisse de son taux de réussite à 83,5 % au bac général (87,1 % en 2011) qui s'établit toutefois trois points au dessus du niveau de l'académie de Guadeloupe (80,3 %). Le taux de réussite au bac professionnel chute à 71,4 %, (90,7 % en 2011), un niveau désormais inférieur de 9 points aux résultats de l'académie (80,7 %).

#### **Taux de réussite au bac par série en 2012**

	<b>L</b>	<b>ES</b>	<b>S</b>	<b>STG</b>	<b>Pro</b>
Saint-Martin	89,3%	81,5%	81,1%	82,0%	71,4%
Guadeloupe	77,3%	76,4%	82,0%	85,5%	80,7%

*Source : Rectorat de Guadeloupe*

Au titre de l'année universitaire 2012-2013, le Conseil exécutif de la collectivité de Saint-Martin a arrêté la somme de 648 738 € pour le financement du dispositif territorial de bourse de l'enseignement supérieur. Le cofinancement du Fonds Social Européen a été sollicité à hauteur de 85 %, soit 582 027 €, sur l'ensemble des bourses octroyées par la Collectivité.

En février 2011, la collectivité avait reconduit la convention signée entre l'Institut d'Études Politiques de Paris et Saint-Martin en 2005. Onze lycéens de l'île ont déjà intégré cette école. La collectivité accompagne chaque année les élèves candidats dans la préparation de ce concours en mettant à leur disposition, le mercredi après-midi, un atelier animé par plusieurs professeurs. Elle leur apporte également un soutien financier en finançant les billets d'avion et les frais liés au séjour à Paris à l'occasion du grand oral.

En septembre 2010, une convention-cadre avait été signée entre la Délégation Interministérielle pour l'égalité des chances, la collectivité et le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires pour un meilleur accueil des étudiants saint-martinois dans les académies de l'hexagone. Parmi les mesures adoptées, ce plan prévoit :

- un budget de 106 900 € à la bourse d'enseignement sur critères sociaux aux étudiants,
- un montant de 27 396 € alloué au Centre de Formation des Apprentis (CFA) dans le but d'initier aux métiers par alternance,
- un soutien financier au Conservatoire National de l'Art et des Métiers de 23 860 €,
- une aide exceptionnelle à la formation de 17 000 €,
- un crédit étudiant à taux zéro auprès des banques locales et garanti par la collectivité.

La collectivité, compétente en matière d'éducation et de formation professionnelle, a cosigné, en décembre 2011, avec l'État et l'Éducation nationale son premier contrat de plan territorial de développement des formations professionnelles (CPTDF) pour la période 2011-2014. L'objectif est de cibler les besoins du marché de l'emploi afin d'adapter l'offre de formation. Les secteurs d'activités privilégiés sont les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de la construction. Pour la rentrée 2012/2013, les dépenses consacrées au programme de formation professionnelle s'établit à 2,3 millions € (contre 1,3 millions € en 2011) pour 28 actions, financées pour 85 % par le Fond Social Européen et 15 % par la collectivité. La nouveauté pour l'année 2012 est la mise en place de la formation intitulée « Certification Technicien(ne) réseaux et télécommunications d'entreprise » qui est une première aux Antilles. La collectivité projette d'élaborer en 2013 un schéma de développement des formations dans le domaine du sanitaire et du social.



## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

---

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Martin.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissement local correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Martin et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

En revanche, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (section 2-1) concerne les principaux établissements bancaires intervenant en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Réalisée tous les semestres par l'IEDOM, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus des encours individualisés pour les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui sont désormais considérées comme une seule entité postale. Ainsi, les encours présentés dans ce chapitre n'intègrent plus cet établissement de crédit et ne sont donc pas directement comparables avec ceux publiés les années antérieures.

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### 1. Les évènements majeurs de l'année

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Martin n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2012. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin décembre 2012, 19 entreprises saint-martinoises ont saisi le médiateur. Parmi ces dossiers, 17 ont été instruits et clôturés en médiation avec un taux de succès de 47 %. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2014 a été formalisé par le ministère de l'économie et la profession bancaire le 1<sup>er</sup> mars 2013.
- Des contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont de nouveau eu lieu en 2012 à la Guadeloupe et dans les îles du Nord. Cette mission a été conduite sous l'égide de l'Autorité de Contrôle Prudentiel par l'IEDOM.

#### 1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

**- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.**

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- L'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- Des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;

- L'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- Une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- Une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- De meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements.

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

**- Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014.

Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

- **Programme de soutien des marchés des obligations d'État.** Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur «L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- Développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- Accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- Encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- Mobiliser la sphère publique ;
- Définir et réaliser une ambition nationale.

**- Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change).** Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1er septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1er septembre 2012.

**- Amélioration de la protection des consommateurs.** Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- **SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié).** Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1<sup>er</sup> février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1<sup>er</sup> février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1<sup>er</sup> février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- **Création d'un Observatoire de l'épargne.** L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- **Échanges des derniers billets en francs.** Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- **Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2012, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Martin, répartis en deux réseaux :

- Quatre banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
  - la Banque des Antilles Françaises (BDAF)
  - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)
  - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas Guadeloupe)
  - la Banque Postale
  
- Deux banques mutualistes
  - la BRED - Banque Populaire
  - la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Par comparaison, le secteur bancaire comprenait notamment en partie hollandaise les établissements de crédit suivants : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia, Barclays Bank PCL, The Chase Manhattan Bank, Royal Bank of Trinidad et Tobago, SFT Bank NV et Windward Islands Bank, ORCO bank, First Caribbean International Bank et Banco di caribe, RBC Royal Bank NV et la Banque européenne du Crédit Mutuel (BECM), filiale du groupe Crédit Mutuel.

L'ensemble de ces établissements, de statut extra-territorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque Centrale des Pays-Bas installée à Phillipsburg : la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten (Centrale bank van Curaçao en Sint Maarten) dont le siège est à Curaçao.

## 2.2 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2012

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
<b>Les Banques AFB</b>					
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	2	16
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCA G Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	28
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	1	3
Banque Postale	2 342,40	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	5	7
<b>Les Banques mutualistes ou coopératives</b>					
BRED – Banque Populaire	520,3	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahaut	Groupe BPCE	2	6
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	2	12
<b>Total</b>		<b>6 établissements installés localement</b>		<b>14</b>	<b>72</b>

Source : IEDOM

## 2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Les banques AFB sont mieux représentées à Saint-Martin que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets.

### 2.3.1 Les ressources

À fin 2012, les banques AFB (hors La Banque Postale) disposent d'une part de marché équivalente à celle du réseau mutualiste sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Martin.

Les banques AFB détiennent cependant une position dominante sur l'ensemble des segments, à l'exception des dépôts à terme, pour lesquels le poids du réseau mutualiste demeure deux fois plus élevé (66,4 %).

#### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2012 \*

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
<b>Banques AFB</b>	52,9%	69,5%	33,6%	50,0%
<b>Banques mutualistes</b>	47,1%	30,5%	66,4%	50,0%

Source : IEDOM

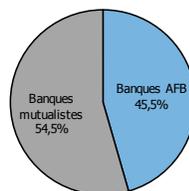
\* Données hors La Banque Postale

## 2.3.2 Les emplois

Au 31 décembre 2012, les banques mutualistes restent leaders sur le marché du crédit (54,5 %), en dépit d'une érosion de leur part de marché (-2,7 points).

Cette prééminence du réseau mutualiste se manifeste sur l'ensemble des segments de crédit à l'exception des crédits à la consommation, largement détenus par le réseau AFB<sup>1</sup> (71,8 %).

Ventilation des crédits par réseau en 2012



Source : IEDOM

### Répartition des crédits par réseau bancaire en 2012 \*

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	33,9%	66,1%
Crédits à la consommation	71,8%	28,2%
Crédits à l'équipement	38,3%	61,7%
Crédits à l'habitat	45,7%	54,3%
dont aux particuliers	46,7%	53,3%
dont aux entreprises	42,9%	57,1%

Source : IEDOM

\* Données hors La Banque Postale

## 2.4 LES EFFECTIFS

En 2012, les effectifs employés par les agences bancaires de Saint-Martin enregistrent une croissance de 4,3 % (+3 personnes) sur un an, après être restés stables en 2011. Ces derniers s'établissent désormais à 72 personnes. Le réseau AFB regroupe 75 % de cet effectif.

### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
Banques AFB	57	56	54	52	54	3,8%
Banques mutualistes	12	12	15	17	18	5,9%
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>4,3%</b>

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les données sont hors La Banque Postale.

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin 2012, la collectivité de Saint-Martin compte 14 guichets bancaires, un nombre stable par rapport à 2011. Le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 2 746 habitants, soit un niveau nettement inférieur à celui relevé à Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 033 habitants) et proche de la Guadeloupe (un guichet pour 2 586 habitants).

Plus de 80 % des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

#### Nombre de guichets permanents

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques AFB	10	11	11	10	10
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	4	4
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Nb d'habitants par guichet bancaire*	3 055	2 833	2 845	2 693	2 746

\* Populations 2009 et 2010 : populations légales recensées par l'INSEE ; Populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2012, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité reste inchangé (29). Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) diminue légèrement sur un an, avec 1 326 habitants par DAB-GAB contre 1 300 l'année précédente.

La collectivité apparaît tout de même moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 845 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 049 habitants).

#### Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques AFB	17	20	20	20	20
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	9	9
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Nb d'habitants par guichet automatique*	1 666	1 473	1 479	1 300	1 326

\* Populations 2009 et 2010 : populations légales recensées par l'INSEE ; Populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE<sup>1</sup>

Au 31 décembre 2012, les établissements de crédit installés à Saint-Martin gèrent 30 253 comptes bancaires, soit 2 052 comptes de plus qu'en 2011 (+7,3 % après -0,5 % en 2011).

### Une croissance dynamique des comptes sur livret

Cette évolution est principalement liée au dynamisme des comptes sur livret (+11,5 % soit +1 127 comptes, après +5,8 % en 2011).

Le nombre de livrets A et Bleu sur la place saint-martinoise enregistre une forte croissance (+23,0 % après +21,6 % en 2011) pour s'établir à 3 295. Cette tendance s'explique par la revalorisation du taux de rémunération des livrets A en août 2011 à hauteur de 2,25 %, maintenue à ce niveau en 2012. Ces produits représentent 30,1 % du total des comptes sur livret et 10,8 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2012.

Le nombre de livrets de développement durable (LDD) affiche également une accélération de son rythme de progression (+15,8 % sur un an, contre +5,6 % en 2011)<sup>2</sup>.

Le nombre de livrets ordinaires croît légèrement (+2,1 %, +97 comptes). Le nombre de livrets jeunes affiche une bonne performance (+20,9 % contre +12,2 % l'année précédente).

En revanche, après une légère diminution en 2011 (-2,2 %), le nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) connaît un recul marqué (-14,4 %).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *							
Nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11	Part
<b>Dépôts à vue</b>	<b>14 364</b>	<b>14 584</b>	<b>15 921</b>	<b>15 252</b>	<b>15 646</b>	<b>2,6%</b>	<b>61,3%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 199</b>	<b>912</b>	<b>892</b>	<b>789</b>	<b>849</b>	<b>7,6%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>7 427</b>	<b>8 624</b>	<b>9 293</b>	<b>9 836</b>	<b>10 963</b>	<b>11,5%</b>	<b>39,5%</b>
-Livrets A et Bleu	887	1 806	2 203	2 678	3 295	23,0%	10,8%
-Livrets ordinaires	4 474	4 601	4 638	4 544	4 641	2,1%	18,3%
-Livrets jeunes	357	397	477	535	647	20,9%	2,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	96	97	92	90	77	-14,4%	0,4%
-Livrets de développement durable (LDD)	1 613	1 723	1 883	1 989	2 303	15,8%	8,0%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>208</b>	<b>203</b>	<b>179</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>-2,0%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Epargne-logement</b>	<b>1 627</b>	<b>1 779</b>	<b>2 022</b>	<b>2 233</b>	<b>2 711</b>	<b>21,4%</b>	<b>9,0%</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	391	427	461	520	709	36,3%	2,1%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	1 236	1 352	1 561	1 713	2 002	16,9%	6,9%
<b>Plan d'épargne populaire (PEP)</b>	<b>62</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>-14,3%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Total</b>	<b>24 887</b>	<b>26 154</b>	<b>28 354</b>	<b>28 201</b>	<b>30 253</b>	<b>7,3%</b>	<b>113,3%</b>
<b>Nombre de comptes ordinaires par habitant**</b>	<b>0,39</b>	<b>0,40</b>	<b>0,43</b>	<b>0,41</b>	<b>0,42</b>	-	
<b>Nombre de comptes d'épargne par habitant**</b>	<b>0,29</b>	<b>0,31</b>	<b>0,34</b>	<b>0,35</b>	<b>0,40</b>	-	

\* Données hors La Banque Postale

\*\* Populations 2009 et 2010 : populations légales recensées par l'INSEE; Populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les données sont hors La Banque Postale.

<sup>2</sup> Pour mémoire, le plafond des livrets A et des livrets de développement durable ont été relevés en fin d'année engendrant une évolution dynamique de leur encours (respectivement +48,9 % et +50,1 % sur un an à fin décembre 2012).

## **Un retour à la hausse pour les comptes de dépôt**

La croissance d'ensemble est également portée par la hausse du nombre de comptes de dépôt à vue (+2,6 % soit +394 comptes), après une régression de 4,2 % lors de l'exercice précédent.

Les comptes à terme enregistrent pour leur part une nette augmentation (+7,6 % contre -11,5 % en 2011), en dépit de la baisse des taux sur le marché monétaire.

## **Une accélération du rythme de progression des comptes épargne**

Les comptes épargne doublent leur progression (+21,4 % soit +478 comptes contre +10,4 % en 2011) et représentent désormais 9,0 % de l'ensemble des comptes bancaires (+7,9 % en 2011).

Dans le détail, le nombre de plans d'épargne logement (PEL) augmente à un rythme soutenu (+16,9 % soit +289 comptes après +9,7 % en 2011). Le nombre de comptes d'épargne logement (CEL) affiche également une forte hausse (+36,3 % soit +189 comptes).

En parallèle, le nombre de plans d'épargne populaire (PEP) est en repli pour la cinquième année consécutive, passant de 42 à 36 comptes en 2012.

## **Des taux de détention relativement stables**

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 0,42 par habitant, contre 1,41 à Saint-Barthélemy et 1,05 en Guadeloupe. Ce ratio est relativement stable sur un an (0,41 compte par habitant en 2011).

Le taux de détention de la clientèle saint-martinoise en produits d'épargne est de 0,40 compte par habitant, contre 1,31 à Saint-Barthélemy et 1,91 en Guadeloupe.

## **Un recul de l'encours moyen en 2012**

À fin 2012, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Martin, affiche une diminution significative (-3,8 %) pour se porter à hauteur de 8 792 €.

Cette moyenne est supérieure à celle enregistrée en Guadeloupe (5 332 €) mais nettement inférieure à celle relevée à Saint-Barthélemy (17 507 €).

L'encours moyen des dépôts à terme est en nette diminution (-6,2 % soit -6 104 €), après avoir connu une forte hausse un an plus tôt (19,2 %). L'épargne-logement suit la même évolution, avec une baisse de 6,1 % (-302 €). L'encours moyen des dépôts à vue demeure en repli (-2,9 % soit -270 €, contre -3,4 % en 2011).

**Solde moyen des comptes bancaires (en €)\***

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11	Guadeloupe 2012
<b>Dépôts à vue</b>	<b>8 875</b>	<b>8 497</b>	<b>9 668</b>	<b>9 336</b>	<b>9 066</b>	<b>-2,9%</b>	<b>5 169</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>47 462</b>	<b>72 905</b>	<b>82 872</b>	<b>98 797</b>	<b>92 693</b>	<b>-6,2%</b>	<b>21 143</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>2 025</b>	<b>2 299</b>	<b>2 712</b>	<b>2 608</b>	<b>2 927</b>	<b>12,2%</b>	<b>2 039</b>
-Livrets A et Bleu	1 495	1 808	2 268	2 307	2 792	21,0%	1 521
-Livrets ordinaires	2 591	3 043	3 751	3 631	4 011	10,5%	4 330
-Livrets jeunes	322	320	439	438	387	-11,5%	291
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 094	1 876	1 790	2 046	2 456	20,0%	2 860
-Livrets de développement durable (LDD)	1 121	1 305	1 290	1 285	1 665	29,6%	1 665
<b>Epargne-logement</b>	<b>5 075</b>	<b>5 209</b>	<b>4 926</b>	<b>4 955</b>	<b>4 653</b>	<b>-6,1%</b>	<b>7 060</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 936	2 016	2 103	2 050	1 918	-6,4%	3 667
-Plans d'épargne-logement (PEL)	6 068	6 217	5 760	5 837	5 622	-3,7%	9 082
<b>Total</b>	<b>8 419</b>	<b>8 466</b>	<b>9 302</b>	<b>9 140</b>	<b>8 792</b>	<b>-3,8%</b>	<b>5 332</b>

\* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM

À l'inverse, les comptes sur livret enregistrent un rebond (+12,2 % sur un an après -3,8 % en 2011) de leur encours moyen (2 927 €). Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de 21 % du solde moyen des livrets A et bleu, après une croissance plus modérée en 2011 (+1,7 %).

L'encours moyen des livrets d'épargne populaire (LEP) poursuit sa progression (+20,0 % contre +14,3 % l'année précédente). L'encours moyen des livrets de développement durable enregistre une forte hausse (+29,6 % contre -0,4 % en 2011). De même, le solde moyen des livrets ordinaires renoue avec une croissance positive (+10,5 % après -3,2 % en 2011).

## Section 2

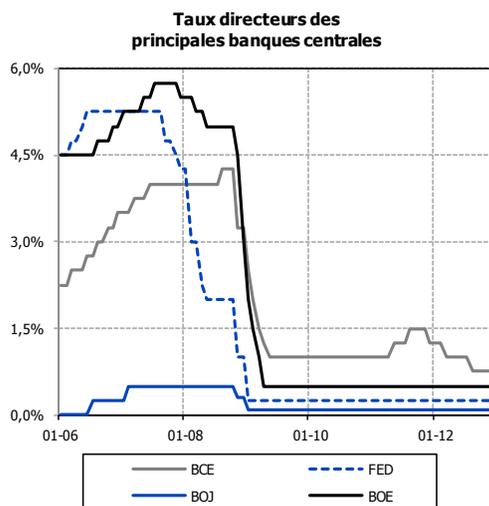
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012.



Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

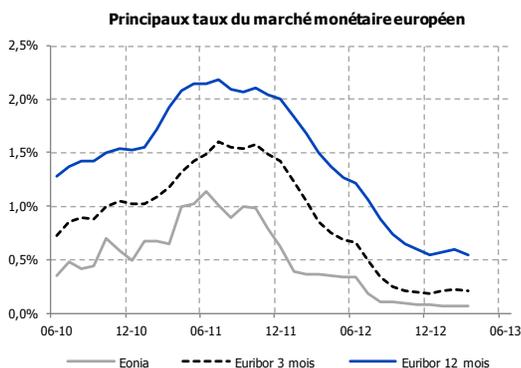
#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).



Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiquées par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF (Comité de la réglementation bancaire et financière) n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>.

Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1<sup>er</sup> février 2013<sup>2</sup>.

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

\* hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au Ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

### 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

#### Évolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

Taux moyens		janv.10	juil-10	janv.11	juil-11	janv.12	juil. 12*	Var.an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,90%	3,87%	6,08%	6,23%	5,09%	5,34%	-0,9
	Découvert	6,94%	6,32%	8,35%	7,74%	7,50%	7,30%	-0,4
	Autres crédits à court terme	6,85%	6,56%	4,18%	6,77%	4,68%	ns**	ns
	Court terme agrégé	6,57%	5,49%	6,76%	7,16%	6,05%	7,10%	-0,1
	Moyen et long termes	5,11%	4,93%	4,18%	4,49%	4,77%	4,80%	0,3
France hexagonale	Escompte	2,57%	2,57%	2,80%	3,21%	3,33%	3,10%	-0,1
	Découvert	4,37%	4,64%	5,10%	5,60%	5,57%	5,12%	-0,5
	Autres crédits à court terme	3,12%	3,00%	3,29%	3,77%	3,48%	2,88%	-0,9
	Moyen et long termes	3,56%	3,36%	3,34%	3,86%	3,97%	3,58%	-0,3

\* les données à fin janvier 2013 ne sont pas disponibles pour la Guadeloupe à la date de rédaction de ce rapport annuel

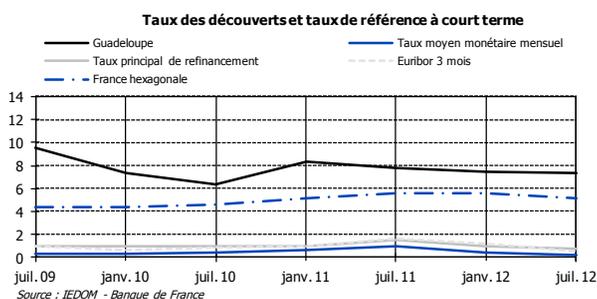
\*\* l'échantillon n'est pas significatif en juillet 2012 pour ce type de crédit

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de juillet 2012 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux des crédits accordés aux entreprises en France hexagonale.

À la Guadeloupe et dans les îles du Nord, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM à la même période traduisent une tendance similaire, à l'exception du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme qui enregistre une légère hausse.

En juillet 2012, le coût des crédits à court terme affiche un léger recul (-0,1 point sur un an), succédant à une nette augmentation en 2011 (+1,7 point). Il s'établit désormais à 7,10 %. Cette évolution est essentiellement liée au repli du coût des opérations d'escompte (-0,9 point). Le taux moyen des découverts enregistre pour sa part une diminution de 0,4 point.

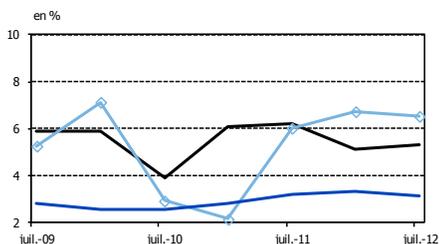


La baisse du coût des crédits à court terme à la Guadeloupe et dans les îles du Nord est également imputable au recul des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, caractérisant 18 %<sup>1</sup> des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en juillet 2012, diminue notamment de 1,1 point entre juillet 2011 et juillet 2012.

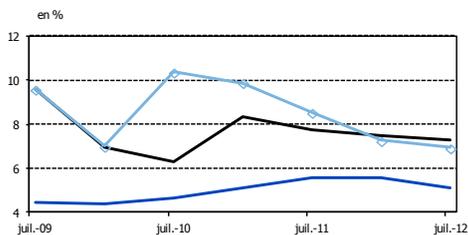
<sup>1</sup> Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre, cette proportion s'établit à 8,6 %.

En revanche, dans un contexte économique incertain, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent une hausse de 0,3 point sur un an. Cette hausse intervient en dépit de la baisse de 1,08 point du taux des emprunts d'État (TME) sur la période sous revue.

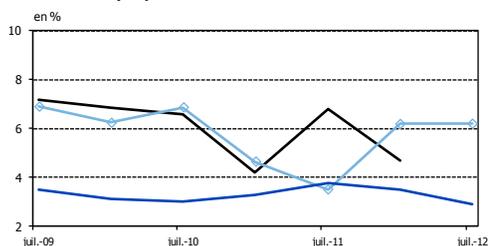
**Taux moyen pondéré de l'escompte**



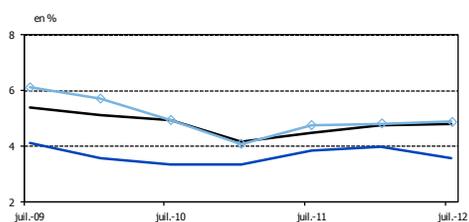
**Taux moyen pondéré du découvert**



**Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme\***



**Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes**



\*Échantillon non significatif en juillet 2012 pour la Guadeloupe

— Guadeloupe — Martinique — France hexagonale

Source : IEDOM, Banque de France

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et dans les îles du Nord sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>1</sup>.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, même si l'écart de taux des opérations d'escompte s'est réduit en juillet 2012, passant de 3,0 points à 2,2 points en un an. À 7,30 %, le coût du découvert en Guadeloupe et dans les îles du Nord demeure en moyenne nettement plus élevé qu'en métropole (5,12 %). S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,2 point en juillet 2012 contre 0,6 point en juillet 2011).

Comparativement aux autres DOM, en juillet 2012, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe et dans les îles du Nord (7,10 %) est supérieur à celui relevé en Martinique (6,49 %) et à la Réunion (3,27 %). À l'inverse, à moyen long terme, le coût du crédit à la Guadeloupe et dans les îles du nord (4,80 %) est moins élevé qu'en Martinique (4,87 %) mais plus qu'à la Réunion (4,66 %).

<sup>1</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent cependant être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'Outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.
- La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.
- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

## Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>					
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
	<b>Autres prêts</b>					
	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
	- Prêts personnels et autres Prêts					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%	
Personnes morales	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>					
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## 2. Les tarifs bancaires

---

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande du Ministre chargé de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « L'IEDOM publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'Outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

### Un suivi semestriel

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte<sup>1</sup> dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète donc la liste pour les établissements de crédit des DOM.

---

<sup>1</sup> Il est à noter une nette diminution ces deux dernières années des frais de tenue de compte en Guadeloupe et dans les îles du Nord, leur prix moyen passant de 43,29 € en octobre 2010 à 29,25 € en octobre 2012 ; cette orientation à la baisse est observée sur l'ensemble des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre octobre 2011 et octobre 2012 et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Toutefois, les établissements domiens facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole.

**Tarifs moyens et évolutions relevés en Guadeloupe et dans les îles du Nord en octobre 2012 (en euros)**

	Guadeloupe	Évolution 12 / 11	Moyenne DOM	Évolution 12 / 11	Moyenne métropole*
Frais de tenue de compte (par an)	29,25	-2,1%	24,32	-7,8%	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	0,84	-4,7%	0,60	-34,9%	0,62
Produit off rant des alertes sur la situation du compte par sms (par mois)	N.S	N.S	N.S	N.S	2,08
Produit off rant des alertes sur la situation du compte par sms (par message)	N.S	N.S	N.S	N.S	0,26
<b>VIREMENT SEPA</b>					
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,06	-1,6%	3,63	-4,5%	3,51
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,02	-27,0%	0,01	0,0%	0,01
<b>PRELEVEMENT</b>					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,26	-27,8%	0,97	-27,4%	2,80
Frais par prélèvement	0,04	0,0%	0,24	-28,7%	0,00
<b>CARTE BANCAIRE</b>					
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,73	-1,1%	43,43	-1,0%	44,22
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,08	1,5%	36,90	2,6%	37,87
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,29	0,6%	28,70	1,9%	29,87
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,20	N.S	0,25	N.S	0,89
<b>DIVERS</b>					
Commission d'intervention	10,93	-3,7%	9,54	-1,6%	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,35	1,1%	23,72	1,3%	24,33

\* Tarifs moyens relevés en janvier 2013 par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF)

S.O : Sans Objet (service non proposé)

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEDOM

En Guadeloupe et dans les îles du Nord, le recul des tarifs moyens constatés en 2011 se poursuit : 7 des 11 tarifs « standard » sont en baisse, et les frais de tenue de compte se replient de 2,1 % à 29,25 €.

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers de la clientèle

#### Avertissement

Un nombre important de résidents de Saint-Martin disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Les agents économiques français comme les étrangers disposent en effet de comptes en partie française comme en partie hollandaise et ne résident pas forcément toute l'année à Saint-Martin. Compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés sur des comptes en dollars américains.

Dans ce contexte, en l'absence de données sur l'assurance-vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Martin, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

Par ailleurs, les données présentées dans cette section n'intègrent plus La Banque Postale et ne sont donc pas directement comparables avec celles publiées les années antérieures.

#### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

##### Des actifs financiers bien orientés en 2012

En fin 2012, les actifs financiers des agents économiques de Saint-Martin renouent avec une croissance positive.

À 266 millions € l'encours progresse de 3,2 % (+8,2 millions €) après un recul de 2,3 % en 2011. Cette évolution reste toutefois inférieure à la croissance annuelle moyenne observée entre 2007 et 2011 (+5,5 %).

L'évolution d'ensemble est essentiellement liée au dynamisme des placements liquides ou à court terme (+7,1 %) : les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une forte hausse (+25,2 %), soutenue par la croissance rapide de l'épargne que les ménages ont placée sur leurs livrets A (+48,9 %) et leurs livrets de développement durable (+50,1 %), profitant du relèvement des plafonds de ces produits. L'épargne longue affiche pour sa part une bonne performance (+12,1 %).

Évolution des actifs financiers



En revanche, les dépôts à vue enregistrent une nouvelle baisse (-0,4 %), toutefois moins marquée que l'année précédente (-7,5 %).

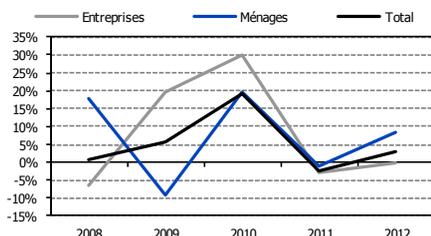
## Une croissance tirée par les ménages

Par agent économique, les ménages sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble (3,1 points) avec un encours de 105,2 millions €, enregistrant une hausse soutenue sur un an (+8,2 % soit +8 millions €).

L'encours détenu par les entreprises reste relativement stable à 145 millions € (-0,1 %). Cette clientèle demeure le principal créancier des établissements de crédit, avec 54,5 % des ressources.

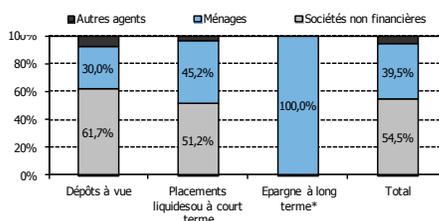
Après deux années consécutives de baisse, l'encours des autres agents progresse de 2,8 % sur un an et représente 5,9 % de l'ensemble.

**Évolution des actifs financiers (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des actifs par agent**



\*Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres  
Source : IEDOM

## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

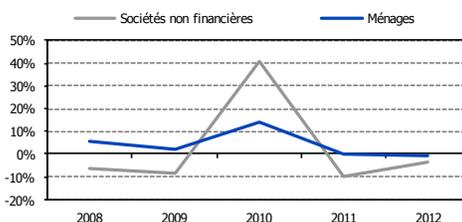
Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (53,3 %), connaissent un léger recul sur un an (-0,4 % après -7,5 % en 2011).

Cette évolution est davantage imputable à la contraction des dépôts à vue des entreprises (-3,3 % sur un an soit 3 millions €).

Après être resté stable en 2011 (+0 %), l'encours des dépôts à vue des ménages marque le pas en 2012, avec une diminution de 0,9 % sur un an.

L'encours des autres agents enregistre pour sa part un net rebond (+31,6 % soit +2,3 millions).

**Évolution des dépôts à vue (glissement annuel)**



Source : IEDOM

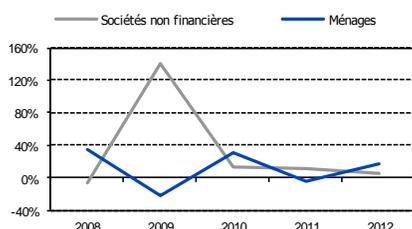
### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME<sup>1</sup>

Le rythme de croissance des placements liquides ou à court terme s'accélère en 2012 : l'encours progresse de 7,1 % après +4,6 % l'année précédente. Cette évolution reste toutefois encore éloignée des taux de croissance à deux chiffres observés entre 2007 et 2010.

Ce dynamisme a été permis par la forte hausse des comptes d'épargne à régime spécial (+25,2 % soit +6,7 millions €), portés par l'engouement des ménages pour les livrets A (+48,9 %) et les livrets de développement de durable<sup>2</sup> (+50,1 %), dont les plafonds ont été relevés en fin d'année<sup>3</sup>.

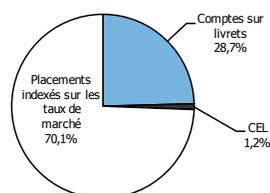
Les livrets ordinaires sont également bien orientés (+12,8 %) en 2012 après avoir diminué de 5,2 % un an plus tôt.

**Évolution des placements liquides ou à court terme (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature**



Source : IEDOM

En parallèle, les placements indexés sur les taux de marché enregistrent un nouveau ralentissement de leur rythme de croissance. Ces derniers progressent faiblement (+1 % après +5,5 % en 2011) ayant souffert de la chute des taux d'intérêt à court terme<sup>4</sup>, passés en dessous de 1 % à compter du premier trimestre.

Par agent économique, les ménages sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble affichant un net rebond sur un an (+16,2 % soit +7,1 millions €).

S'agissant des entreprises, l'encours continue d'augmenter, mais à un rythme deux fois moins rapide (+5,1 % après +10,5 % en 2011).

L'épargne liquide des autres agents chute de 37,1 % (-2,4 millions €) en raison du net recul des placements indexés sur les taux de marché (-37,8 %).

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

<sup>2</sup> À fin décembre 2012, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient à 2,25 %.

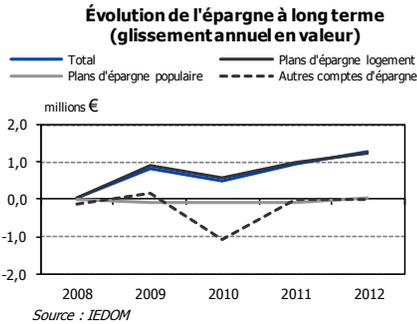
<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le plafond du livret A est passé de 15 300 € à 19 125 € et celui du LDD de 6 000 € à 12 000 €.

<sup>4</sup> L'Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) est passé de 1,4250 % en décembre 2011 à 0,1860 % en décembre 2012.

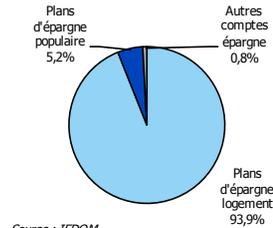
## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME<sup>1</sup>

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, connaît une croissance dynamique fin 2012 (+12,1 % après +9,8 % en 2011) grâce aux performances des plans d'épargne logement (PEL)<sup>2</sup>. Ces derniers représentent 94,7% de l'épargne longue.

Les plans d'épargne populaire (PEP) augmentent de 4,2 % (+0,03 million €) sur un an. Cette évolution succède à trois années consécutives de baisse.



### Ventilation de l'épargne longue par nature



<sup>1</sup> L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

<sup>2</sup> Les plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'état.

## 2. Les concours de la clientèle non financière

### Avertissement

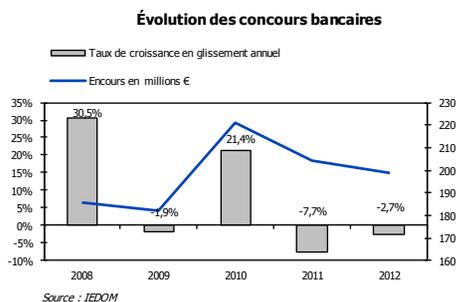
Les données présentées dans cette section n'intègrent plus La Banque Postale et ne sont donc pas directement comparables avec celles publiées les années antérieures.

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

#### Un nouveau recul de l'encours de crédits en 2012

Dans un contexte économique dégradé, l'encours des crédits sains octroyés à la clientèle de Saint-Martin (198,7 millions €) enregistre une nouvelle baisse fin 2012, toutefois moins marquée que l'année précédente : -2,7 % (-5,5 millions €) après -7,7 % en 2011<sup>1</sup>.

Pour comparaison, l'encours de crédit a progressé de 3,7 % à la Guadeloupe et de 10,1 % à Saint-Barthélemy sur un an en fin 2012.



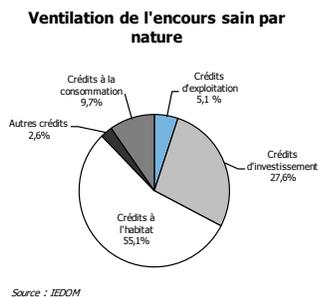
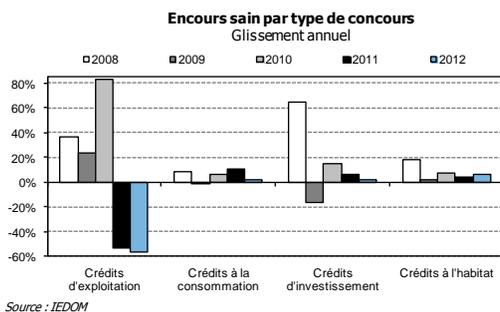
L'évolution d'ensemble provient de la chute de 57 % (-13,3 millions €) des crédits d'exploitation, elle-même liée au net retrait des comptes ordinaires débiteurs des sociétés non financières (-74,9 % soit -13,8 millions €).

Le financement de la consommation s'essouffle en fin d'année : l'encours croît de 2,3 % sur un an après une évolution dynamique en 2011 (+10,8 %).

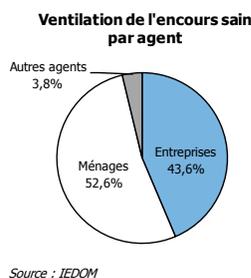
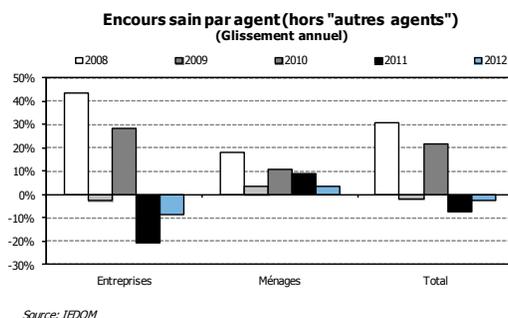
Les crédits d'investissement continuent de progresser, mais à un rythme beaucoup plus modéré (+1,7 % après +5,8 % en 2011 et +15,3 % en 2010).

En parallèle, le financement de l'habitat est bien orientée avec une hausse de 6,7 % sur un an (contre +4,4 % fin 2011). Les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des agents avec 55,1 % de l'ensemble des crédits.

<sup>1</sup> Cette évolution succède à la forte hausse de 2010 (+21,4 %) liée à une opération exceptionnelle réalisée par un établissement de la place. En neutralisant cette transaction l'encours aurait progressé de +8,8 % en 2010 et de +3 % en 2011.



Par agent économique, le recul de l'activité de crédit est exclusivement imputable aux entreprises, dont l'encours diminue de 8,4 % sur un an. Les crédits aux ménages connaissent pour leur part un net tassement de leur rythme de croissance (+3,3 % après +8,6 % en 2011). Ces derniers demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 52,6 % de l'encours sain.



## 2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

L'activité de crédit aux ménages montre des signes d'essoufflement : à 104,6 millions €, l'encours connaît un nouveau ralentissement de son rythme de progression (+3,3 % après +8,6 % en 2011 et +10,4 % en 2010).

La perte de vigueur observée est perceptible sur l'ensemble des financements consentis aux ménages.

Après une croissance dynamique en 2011, le financement de l'habitat enregistre un tassement marqué en 2012. L'encours, qui concentre 81,7 % de l'ensemble des crédits aux ménages saint-martinois, augmente de 3,5 % sur un an après +8,1 % l'année précédente.

À +2,3 % sur un an (contre +10,8 % fin 2011), le taux de croissance de l'encours des crédits à la consommation est le plus modéré depuis fin 2009.

## 2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, l'encours des crédits sains consentis aux entreprises saint-martinoises se contractent à nouveau : il totalise 86,7 millions € et diminue de 8,4 % sur un an après -20,9 % un an plus tôt.

Le recul observé est exclusivement imputable à la baisse de 57 % des crédits d'exploitation et notamment au recul de 74,9 % (-13,8 millions €) des comptes ordinaires débiteurs. Les créances commerciales octroyées aux entreprises et les crédits de trésorerie retrouvent quant à eux une croissance positive (respectivement +149,1 % soit +0,3 million € et +6,9 %).

Les efforts d'investissement se maintiennent pour leur part difficilement : l'encours affiche une faible progression (+1,8 % sur un an après +5,8 % en 2011 et +14,1 % en 2010).

En revanche, les crédits immobiliers affichent un net rebond, en hausse de 24 % sur un an (+4,3 millions €). Cette évolution succède à deux années consécutives de baisse.

## 3. L'équilibre emplois-ressources

---

Fin 2012, les établissements de crédit installés à Saint-Martin dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 67,3 millions €, en croissance de 25,7 % (+13,8 millions €) sur un an. À noter que, l'excédent de financement de la place bancaire de Saint-Barthélemy s'élève à 231,7 millions €.



# ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques monétaires

**Tableau 1**  
**Les actifs financiers de la clientèle**

millions €	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
<b>SOCIETES NON FINANCIERES</b>	<b>96,2</b>	<b>115,2</b>	<b>149,7</b>	<b>145,2</b>	<b>145,0</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>77,8</b>	<b>71,2</b>	<b>100,2</b>	<b>90,6</b>	<b>87,6</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>18,3</b>	<b>44,0</b>	<b>49,4</b>	<b>54,6</b>	<b>57,4</b>	<b>5,1%</b>
Placements indexés sur les taux de marché	18,3	44,0	49,4	54,6	57,4	5,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>18,3</i>	<i>44,0</i>	<i>49,4</i>	<i>54,6</i>	<i>57,4</i>	<i>5,1%</i>
<b>MENAGES</b>	<b>90,0</b>	<b>81,8</b>	<b>98,0</b>	<b>97,2</b>	<b>105,2</b>	<b>8,2%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>36,9</b>	<b>37,6</b>	<b>42,9</b>	<b>42,9</b>	<b>42,5</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>44,8</b>	<b>35,1</b>	<b>45,5</b>	<b>43,7</b>	<b>50,8</b>	<b>16,2%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	15,8	20,7	26,2	26,7	33,4	25,2%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>11,6</i>	<i>14,0</i>	<i>17,4</i>	<i>16,5</i>	<i>18,6</i>	<i>12,8%</i>
<i>Livrets A et bleu</i>	<i>1,3</i>	<i>3,3</i>	<i>5,0</i>	<i>6,2</i>	<i>9,2</i>	<i>48,9%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>7,0%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>2,7%</i>
<i>Livrets de développement durable</i>	<i>1,8</i>	<i>2,2</i>	<i>2,4</i>	<i>2,6</i>	<i>3,8</i>	<i>50,1%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>0,8</i>	<i>0,9</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,4</i>	<i>27,6%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	29,0	14,4	19,3	17,0	17,3	2,0%
Comptes créditeurs à terme	29,0	14,4	19,3	17,0	17,3	2,0%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>8,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,7</b>	<b>10,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12,1%</b>
dont plans d'épargne logement	7,5	8,4	9,0	10,0	11,3	12,6%
dont plans d'épargne populaire	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	4,2%
<b>AUTRES AGENTS</b>	<b>23,3</b>	<b>24,5</b>	<b>16,0</b>	<b>15,4</b>	<b>15,8</b>	<b>2,8%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>12,7</b>	<b>15,2</b>	<b>10,8</b>	<b>8,9</b>	<b>11,8</b>	<b>31,6%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>10,6</b>	<b>9,3</b>	<b>5,3</b>	<b>6,5</b>	<b>4,1</b>	<b>-37,1%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	1,0	1,2	0,1	0,1	0,1	15,6%
Placements indexés sur les taux de marché	9,6	8,1	5,2	6,4	4,0	-37,8%
<b>TOTAL</b>	<b>209,5</b>	<b>221,4</b>	<b>263,8</b>	<b>257,8</b>	<b>266,0</b>	<b>3,2%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>127,5</b>	<b>123,9</b>	<b>153,9</b>	<b>142,4</b>	<b>141,9</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>73,7</b>	<b>88,3</b>	<b>100,2</b>	<b>104,8</b>	<b>112,2</b>	<b>7,1%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	16,8	21,8	26,3	26,8	33,6	25,2%
Placements indexés sur les taux de marché	56,9	66,5	73,9	78,0	78,7	1,0%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>8,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,7</b>	<b>10,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12,1%</b>

Source : IEDOM

Hors La Banque Postale

**Tableau 2**  
**Les encours de crédit**

millions €	2008	2009	2010	2011	2012	var.12/11
<b>ENTREPRISES</b>						
Crédits d'exploitation	21,8	27,2	50,1	23,2	10,0	-57,0%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>	<i>149,1%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>4,5</i>	<i>5,8</i>	<i>5,4</i>	<i>4,6</i>	<i>4,9</i>	<i>6,9%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>16,5</i>	<i>21,2</i>	<i>44,3</i>	<i>18,4</i>	<i>4,6</i>	<i>-74,9%</i>
Crédits d'investissement	52,7	44,2	50,4	53,4	54,3	1,8%
Crédits à l'habitat	21,3	21,9	19,1	18,0	22,4	24,0%
<b>Encours sain</b>	<b>95,8</b>	<b>93,3</b>	<b>119,6</b>	<b>94,6</b>	<b>86,7</b>	<b>-8,4%</b>
<b>MENAGES</b>						
Crédits à la consommation	16,1	15,9	16,9	18,8	19,2	2,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>13,5</i>	<i>14,3</i>	<i>15,2</i>	<i>17,1</i>	<i>17,7</i>	<i>3,0%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,6</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>1,5</i>	<i>-5,7%</i>
Crédits à l'habitat	65,6	68,5	76,3	82,5	85,4	3,5%
<b>Encours sain</b>	<b>81,7</b>	<b>84,4</b>	<b>93,2</b>	<b>101,2</b>	<b>104,6</b>	<b>3,3%</b>
<b>AUTRES AGENTS et CCB non ventilés</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>8,3</b>	<b>4,6</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>	<b>7,5</b>	<b>-11,2%</b>
<b>TOTAL</b>						
Crédits d'exploitation	22,2	27,5	50,4	23,4	10,0	-57,0%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	16,1	15,9	16,9	18,8	19,2	2,3%
Crédits d'investissement	53,3	44,2	51,0	53,9	54,9	1,7%
Crédits à l'habitat	89,9	91,2	98,3	102,6	109,5	6,7%
Autres crédits	4,2	3,5	4,7	5,5	5,1	-8,1%
<b>Encours sain</b>	<b>185,7</b>	<b>182,3</b>	<b>221,2</b>	<b>204,2</b>	<b>198,7</b>	<b>-2,7%</b>

Source : IEDOM

Hors La Banque postale

## Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

### Premier trimestre

**Le chiffre de population.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population municipale 2010 de Saint-Martin est de 36 969 habitants, pour une population totale de 37 630 habitants. La population<sup>1</sup> est authentifiée par un décret publié au Journal Officiel, sous la responsabilité de l'Insee.

**La Cour des comptes examine le dispositif « Girardin ».** La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2012 diffusé le 8 février, préconise la suppression du dispositif de défiscalisation en Outre-mer dont elle estime que les résultats ne sont pas à la mesure des moyens engagés. « Pour les investissements productifs, environ seulement 60 % des réductions d'impôt reviennent aux entreprises d'Outre-mer et 40 % bénéficient aux seuls contribuables-investisseurs, alors qu'ils ne courent presque aucun risque ».

**Déclaration conjointe d'intentions entre le gouvernement de Sint Maarten, l'État et la collectivité française.** Une déclaration conjointe d'intentions a été signée le 13 février 2012 à Philipsburg par le préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Philippe Chopin, Frantz Gumbs, président de la collectivité et Sarah Wescott-Williams, chef du gouvernement de Sint Maarten. Cette déclaration vise à faciliter la coopération entre les administrations des deux parties de l'île.

**Création d'un fonds d'aide aux TPE saint-martinoises.** La plateforme Initiative Saint-Martin a annoncé le 13 février la création d'un relais de trésorerie, Dynamisation, au profit des très petites entreprises locales en difficulté. La demande de financement, d'abord instruite par les banques est ensuite soumise à la commission de la plateforme. Celle-ci, qui peut accorder jusqu'à 15 000 euros de prêt d'honneur à taux 0 %, assure le suivi et la mise en œuvre d'un plan d'action auprès de l'entreprise pendant toute la durée de remboursement du prêt.

**Fin de l'échange de billets en francs.** Dix ans après la fin du cours légal du Franc, la dernière gamme de billets en Francs (500F Pierre et Marie-Curie, 200F Gustave Eiffel, 100F Cézanne, 50F Saint-Exupéry, 20F Debussy) n'est plus convertible en euros. Jusqu'au 17 février 2012, ces billets pouvaient être échangés contre des euros dans les caisses des succursales de la Banque de France et auprès de l'IEDOM (Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer) situé pour l'agence de la Guadeloupe, aux Abymes.

**Corsair et Air Caraïbes signent un accord de partage de code.** Les compagnies aériennes Corsair et Air Caraïbes ont signé un accord de partage de code sur leurs réseaux transatlantiques dédiés aux Caraïbes. Ce dispositif permet aux compagnies de proposer plus de fréquences, notamment jusqu'à 3 vols par jour vers les Antilles au départ d'Orly. Les signataires disposent désormais d'un réseau au sein de la zone Caraïbe (Cayenne, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Saint-Martin, Port-au-Prince, Saint-Domingue et Punta-Cana).

---

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la date de référence statistique est le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Première audience de la Chambre régionale et territoriale des comptes.** La Chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique et territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est réunie en audience solennelle le mardi 6 mars 2012 à la Cour d'appel de Basse-Terre en présence de Monsieur Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes. A cette occasion, la juridiction a procédé à l'installation d'un nouveau magistrat, Hugues MALECKI.

**Élections territoriales :** Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont tenu leurs élections territoriales les 18 et 25 mars 2012. A Saint-Martin, avec un taux de participation de 55 %, les élections ont été remportées au second tour de scrutin par la liste Rassemblement Responsabilité Réussite, conduite par Alain Richardson (57 % des suffrages).

## Deuxième trimestre

**Alain Richardson nouveau président de la collectivité.** Le 1<sup>er</sup> avril 2012, Alain Richardson du parti RRR (Rassemblement, Responsabilité, Réussite) a été élu à l'unanimité président de la nouvelle collectivité de Saint-Martin par l'ensemble des 23 membres du conseil territorial.

**Rencontre entre Anguilla et Saint-Martin au sujet des visas.** Le 18 mai, le président de la Collectivité de Saint-Martin a reçu une délégation d'Anguilla afin d'évoquer l'arrêté du 18 avril 2012 relatif aux documents et visas exigés pour l'entrée des étrangers sur le territoire des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Selon cet arrêté, les citoyens anguillais en possession d'un passeport anguillais et non d'un passeport de l'Union Européenne doivent faire une demande de visa pour venir dans la partie française de Saint-Martin. Dans l'attente d'une réponse de Paris, la préfecture a décidé de suspendre l'application de cet arrêté.

**Élection du président de la République.** Les élections présidentielles françaises se sont déroulées le 22 avril 2012 pour le premier tour et le 6 mai 2012 pour le second tour. Afin de tenir compte du décalage horaire, l'Outre-mer a voté le samedi, soit un jour avant. A Saint-Martin, 38,07 % des 17 814 inscrits se sont rendus aux urnes. Dans l'île, le candidat socialiste François Hollande remporte le second tour avec 51,50 % des voix face à Nicolas Sarkozy, le président sortant.

**Changement de présidence à la Semsamar.** Le 18 mai, le conseil d'administration de la Semsamar a élu Aline Hanson au poste de présidente de la Société d'économie mixte. La nouvelle présidente souhaite mettre l'accent sur la dimension régionale de la SEM, notamment en favorisant une coopération avec Sint Maarten pour que la Semsamar puisse intervenir dans les deux parties de Saint-Martin.

**L'office de tourisme saint-martinois vise l'Amérique du Nord.** Le 22 mai, le comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Martin s'est réuni pour la première fois sous la présidence d'Alain Richardson. À cette occasion les orientations stratégiques de l'île ont été dévoilées. Afin d'accroître la visibilité de la destination, différents partenariats sont envisagés : avec la Caribbean Tourism Organization (CTO) pour le marché américain, avec Air Canada, West Jet et Sunwing pour la mise en place de séjours tests pour les professionnels du tourisme au Canada et avec Sun Sail, Métimer, Mooring et le port de Galisbay en ce qui concerne les marchés croisière, nautisme et yachting.

**Baisse du prix de l'eau.** Le groupe Veolia, implanté à Saint-Martin par le biais de ses filiales l'UCDEM (l'usine de dessalement de l'eau) et la société Générale des Eaux, a accepté de revoir les termes du contrat de production et de distribution de l'eau sur l'île. Après deux ans de négociation avec l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM) un accord a été signé le 4 juin. Le prix de l'eau diminue de 17 % pour les particuliers et 30 % pour les hôteliers (à un prix inférieur à 10 euros par m<sup>3</sup>). A terme, l'EEASM pourrait également réduire le nombre de tranches tarifaires afin de proposer un prix moyen plus avantageux aux plus gros consommateurs d'eau.

**Élections législatives.** Pour la première fois depuis l'évolution institutionnelle des Îles du Nord, six candidats au poste de député de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se sont présentés devant les électeurs les samedi 9 et 16 juin. L'UMP Daniel Gibbs a été élu au second tour avec 52,23 % des voix. Le taux de participation était de 35,86 %.

**Augmentation du capital de la SEMSAMAR.** Durant l'assemblée générale ordinaire de la SEMSAMAR qui s'est déroulée le 27 juin au siège de la société à Marigot, les membres présents ont adopté la proposition du conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital de la société pour un montant de 7 500 000 euros par incorporation des réserves statutaires. Ce renforcement du capital devrait permettre à la société d'économie mixte d'être mieux armée pour assurer les missions de la Collectivité de Saint-Martin, son actionnaire majoritaire.

## Troisième trimestre

**Hausse de la TGCA.** La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) est passée de 2 à 4 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour les livraisons d'électricité et les services de télécommunication. De plus, concernant les droits de mutation dûs par l'acquéreur à l'occasion de l'achat d'un bien immobilier, le taux du droit d'enregistrement a été porté de 6 à 8 % (une taxe qui reste inchangée pour le bailleur social). L'impôt sur la plus-value immobilière est passé de 16 à 19 %, le délai d'exonération a été rallongé de 15 à 30 ans. Avec ces nouvelles mesures fiscales, la collectivité espère récupérer 5 millions d'euros de recettes supplémentaires par an.

**Hausse du SMIC de 2 %.** Le SMIC augmente de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2012 soit 21,50 € net de plus par mois. Le SMIC horaire est porté à 9,40 € brut, soit 1 425,67 € mensuels (environ 1 118 € nets) pour 35 heures hebdomadaires, conformément à l'annonce du ministre du travail et de l'emploi, Michel Sapin, le mardi 26 juin. Lors de la précédente revalorisation, le SMIC avait été augmenté de 2,1 %. Selon l'Institut national de la statistique, en 2011 le SMIC concernait au plan national 10,6 % des salariés à temps plein et 25,2 % des salariés à temps partiel.

**Taux du livret A maintenu à 2,25 %.** La Banque de France, dans un communiqué du 12 juillet 2012, indique que le taux de rémunération du livret A reste fixé à 2,25 % au 1<sup>er</sup> août 2012. Ce taux reste ainsi inchangé depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable.** Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé le 22 août une augmentation du plafond du Livret A de 25 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre (à 19 125 €) et le doublement de celui du Livret de développement durable (LDD), porté à 12 000 €. Avec l'épargne supplémentaire ainsi collectée, le gouvernement espère augmenter à 150 000 par an la construction de logements sociaux dès 2013, contre 110 000 en 2011.

**Vers une modification du budget 2012 de la collectivité.** Le 6 septembre, les élus du Conseil territorial se sont penchés sur l'avis émis le 24 juillet par la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif au budget primitif 2012 voté le 12 juin en déséquilibre de 22,2 millions €. La CTC demande au Conseil de rectifier ce budget dans un délai d'un mois, en appliquant notamment un élargissement du doublement du taux de la TGCA et une hausse de la taxe sur les carburants. Afin de réfléchir à d'autres solutions, les élus sollicitent un délai auprès de l'État. Au final, la collectivité a arrêté le 6 décembre une stratégie conforme aux recommandations de la CTC et a adopté sa décision modificative budgétaire le 17 janvier 2013.

**La destination Saint-Martin présente aux salons Le Grand pavois et Top Résa.** Au mois de septembre, l'Office de Tourisme de Saint-Martin a assuré la promotion du tourisme de la collectivité par sa présence à deux grands salons. Le salon Top Résa, destiné au professionnel du tourisme et des voyages s'est tenu du 18 au 21 septembre à Paris et a accueilli 28 788 professionnels. Le salon du Grand pavois, dédié aux passionnés de la mer et de la navigation, s'est déroulé du 19 au 24 septembre 2012 à La Rochelle avec plus de 850 exposants.

**Budget de la collectivité de Saint-Martin.** Mercredi 19 septembre, la préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy a confirmé le déblocage par l'État de 18 millions € pour permettre à la Collectivité de Saint-Martin de rétablir ses finances. Ce concours de l'État a pris la forme d'une avance remboursable, sur une période de six ans.

**Budget 2013 de l'Outre-mer.** Le projet de loi de finances 2013 a été présenté le 28 septembre en Conseil des ministres. Les crédits de la mission outre-mer s'inscrivent en progression de 4,5 % en autorisation d'engagement, soit 2,16 milliards € et de 5 % en crédits de paiement, soit 2,01 milliards €. Le budget s'articule autour de quatre priorités : le logement social et l'amélioration de l'habitat, la relance de l'investissement public, l'insertion professionnelle de la jeunesse, et l'emploi. En outre, le projet de plafonnement des niches fiscales ne concerne pas la défiscalisation des investissements productifs et locatifs outre-mer.

## Quatrième trimestre

**Réduction des vols entre l'Amérique latine et Saint-Martin.** Copa Airlines, la compagnie panaméenne reliant l'Amérique latine et Saint-Martin via le Panama, a annoncé le 1<sup>er</sup> octobre sa volonté de réduire la fréquence de ses vols à destination de Saint-Martin. Copa assure quatre liaisons hebdomadaires mais estime le taux de remplissage insuffisant. Cette liaison était un moyen de drainer dans les îles du Nord la clientèle sud américaine – en particulier brésilienne – considérée comme un relais de croissance pour l'industrie du tourisme.

**Conférences économiques et sociales des Outre-mer.** Les conférences économiques et sociales déconcentrées souhaitées par le ministre des Outre-mer ont rassemblé, à Saint-Martin, en octobre 2012, une centaine de participants sur les thèmes de l'emploi, du tourisme, des transports et des secteurs économiques émergents ; de nombreuses attentes ont pu s'exprimer, telles que celles d'une mission locale, d'une filière d'enseignement supérieur, d'un établissement statistique, d'un observatoire des prix et d'une « e-zone ». Les besoins de réaménagement du front de mer ainsi que du centre-ville de Marigot ont été mis en évidence, et plus globalement, le souhait d'une véritable politique de rattrapage pour Saint-Martin.

**Réunion de coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten.** Le président de la Collectivité territoriale, Alain Richardson, le premier ministre, Sarah Wescott-Williams, et le vice premier ministre de Sint Maarten, William Marlin, se sont rencontrés le 20 novembre afin d'évoquer les priorités pour l'année 2013. Plusieurs thèmes liés à la coopération ont été abordés, tels que la sécurité, les transports, les infrastructures, le développement économique, les affaires sociales, la santé et l'éducation. La réunion a eut lieu en présence des élus du Conseil territorial de Saint-Martin et des membres du gouvernement de Sint Maarten.

**Rendez-vous « Red White & Blue » organisé par Atout France.** Atout France USA a organisé un rendez vous « Red White & Blue » du 15 au 18 novembre au Radisson Blue Resort de Saint-Martin. L'objectif de cette manifestation est de présenter l'île, au cours de séances de travail et d'activités, à une sélection de clients originaires de l'Amérique du Nord et du Sud.

**Plateforme Initiative Saint-Martin.** La plateforme Initiative Saint-Martin a convié le 22 octobre les entrepreneurs de l'île à une réunion sur le thème « Stimuler l'entrepreneuriat par la convergence des actions publiques, privées et citoyennes ». L'association a accompagné près de 400 porteurs de projets en 2012. Elle est dotée de deux fonds de financement soutenus par des partenaires financiers publics tels que l'État, l'Europe et la Caisse des dépôts : le fonds des prêts d'honneur doté de 574 000 euros et le fonds d'accompagnement de 252 000 euros.

**Loi sur la vie chère adoptée.** Le texte définitif du projet de loi de « régulation économique outre-mer » a été adopté le 15 novembre 2012. La loi vise à améliorer le fonctionnement de la concurrence dans les départements et les collectivités d'Outre-mer afin de lutter contre la vie chère notamment avec l'instauration du bouclier prix et la création d'une nouvelle infraction au droit de la concurrence pour réprimer les accords exclusifs d'importation.

**Mise en place d'une taxe par passager à l'aéroport de Grand-Case.** Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, une taxe de 6 € par passager a été mise en place par le Conseil territorial de Saint-Martin à l'aéroport de Grand-Case. L'objectif est de financer l'agrandissement de la piste de l'aéroport. Prévues initialement le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour un montant de 10 €, son application a été reportée et son niveau réduit après discussion entre la collectivité et les compagnies aériennes.

**Vers un équilibre financier pour la COM.** Le Conseil territorial de Saint-Martin s'est réuni le 6 décembre afin de décider de mesures pour rééquilibrer le budget de la COM. Il s'est prononcé favorablement sur le protocole d'accord État-Collectivité qui comporte l'octroi par l'État d'une avance de 18 millions d'euros remboursable sur 6 ans et l'octroi par l'AFD d'un prêt de 25 millions d'euros (15 millions en 2012, 5 millions en 2013 et 5 millions en 2014) remboursable sur 15 ans. En contrepartie, afin de présenter toutes les garanties financières, il a voté, conformément aux recommandations de la Chambre territoriale des comptes, le relèvement de la TGCA à 4 % pour les services et une majoration exceptionnelle de 100 € pour tous les foyers fiscaux. Le protocole d'accompagnement financier de la COM a été signé le 12 décembre 2012.

**Relèvement de la TGCA.** En application des mesures fiscales votées par le Conseil territorial le 6 décembre 2012 et après l'avis du Conseil économique, social et culturel (CESC) de Saint-Martin, le taux de la TGCA applicable aux prestations de services ainsi qu'aux ventes de plats à emporter est passé de 2 % à 4 % le 1<sup>er</sup> février 2013. Cette mesure, qui vise à consolider les ressources fiscales de la collectivité, fait suite aux hausses de la TGCA appliquées le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

Les publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr), onglet « Publications ».

### Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Les notes expresses trimestrielles : Premières tendances

La collection infos financières :

Tendances conjoncturelles

Évolutions monétaires

Coût du crédit

Suivi des risques des établissements de crédit

Les rapports annuels :

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,

Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

### Les Notes expresses (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)\*

N°171 – Panorama 2011 de St-Barthélemy (*octobre 2012*)

N°170 – Panorama 2011 de St-Martin (*octobre 2012*)

N°134 – Panorama 2010 de St-Barthélemy (*janvier 2012*)

### Les Notes expresses (Guadeloupe)

*Collection Éclairage*

N°204 – Tendances conjoncturelles 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (*juin 2013*)

N°200 – Premières tendances 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (*avril 2013*)

N°188 – Tendances conjoncturelles 4<sup>e</sup> trimestre 2013 (*février 2013*)

N°184 – Premières tendances 4<sup>e</sup> trimestre 2012 (*janvier 2013*)

N°178 – Tendances conjoncturelles 3<sup>e</sup> trimestre 2012 (*novembre 2012*)

N°176 – Premières tendances 3<sup>e</sup> trimestre 2012 (*novembre 2012*)

N°161 – Tendances conjoncturelles 2<sup>e</sup> trimestre 2012 (*septembre 2012*)

N°159 – Premières tendances 2<sup>e</sup> trimestre 2012 (*août 2012*)

N°152 – Tendances conjoncturelles 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (*juin 2012*)

N°151 – Premières tendances 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (*mai 2012*)

*Collection Portrait\**

N°195 – L'économie de la Guadeloupe en 2012 (*mars 2013*)

N°172 – Panorama 2011 de Guadeloupe (*octobre 2012*)

N°145 – L'économie de la Guadeloupe en 2011 (*mars 2012*)

### Les Notes de l'Institut d'émission

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010 (mars 2013)

Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM (mai 2012)

### Les Notes CEROM

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des départements et collectivités d'Outre-mer (<http://www.cerom-outremer.fr/guadeloupe/>)

Le tableau de bord économique trimestriel de la Guadeloupe

Les comptes économiques rapides du département

---

\* Notes disponibles en langue anglaise (Available in english)



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Charles APANON

Myriam DAHMAN-SAÏDI

Sonia DANINTHE

Lorry HAJJAR

Ruth-Marie JEAN

Florence MAR-PICART

Éric MORIAME

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : Charles APANON  
Editeur: IEDOM  
Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe  
Achévé d'imprimer en juillet 2013 - Dépôt légal : juillet 2013  
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-62-5

ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-916-119-62-5

